

BURUNDI

ANALYSE DU SECTEUR AGRICOLE

Par

**Odile Ayemou Angoran
Policy Officer
Policy Analysis Unit**

Harare, 2004

Sigles et abréviations utilisés

AGR	Activités Génératrices de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BRB	Banque de la République du Burundi
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CNTA	Centre National de Technologies Agro-alimentaires
COFIDE	Compagnie Financière pour le Développement
COGERCO	Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CSLP-I	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Intérimaire
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGATE	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGPAE	Direction Générale de la Planification de l'Agriculture et de l'Elevage
DGVA	Direction Générale de la Vulgarisation Agricole
FACAGRO	Faculté des Sciences Agronomiques, Université du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire Internationale
IRAZ	Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
OCIBU	Office des Cafés du Burundi
OHP	Office de l'huile de Palme
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTB	Office du Thé de Burundi
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCAC	Programme cadre d'Appui aux Communautés
PDP	Programme des Dépenses Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPL	Programme de Planification Locale et de renforcement des capacités des communautés
PREBU	Projet de Réhabilitation du Burundi
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
SFD	Système Financier Décentralisé
SMA	Sommet Mondial de l'Alimentation
SNVAB	Système National de Vulgarisation Agricole du Burundi
SOSUMO	Société Sucrière du Mosso
SRDI	Société Régionale de Développement de l'Imbo
TCP	Technical Cooperation Programme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations utilisés	ii
I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE	5
1.1 Le rôle de l'agriculture dans l'économie	5
1.2 Le contexte macro-économique et son impact sur le secteur agricole	5
1.3 Les réformes économiques au Burundi	6
II. LES POLITIQUES AGRICOLES ET LES REFORMES INSTITUTIONNELLES	8
2.1 Les politiques de développement agricole	8
2.2 Les réformes institutionnelles dans le secteur agricole	10
2.3 La politique de commercialisation des produits agricoles et la politique de prix	11
2.3.1 La commercialisation des produits agricoles	11
2.3.2 La politique des prix	12
2.4 La politique de crédit rural et des intrants agricoles	12
2.4.1 La politique de crédit rural	12
2.4.2 La politique des intrants agricoles	13
2.5 La recherche agronomique et la vulgarisation	14
2.5.1 La vulgarisation	14
2.5.2 La recherche agronomique	15
2.6 La politique foncière	15
2.7 La gestion conservatoire des terres de marais et irrigation	16
2.8 La politique forestière et environnementale	17
2.9 La politique sanitaire	17
2.10 Le rôle de la femme dans le développement du Burundi et la politique du genre	18
III. PROGRAMMES ET PLANS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	18
3.1 Les plans de développement agricole	18
3.2 Les programmes et projets de développement agricole	18
3.2.1 Les programmes et projets avec la FAO	19
3.2.2 Les bailleurs de fonds dans l'agriculture et la sécurité alimentaire	20
3.2.3 Les programmes et projets avec les ONGs	20
IV. LA PRODUCTION AGRICOLE, SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION	20
4.1 La performance du secteur agricole et la sécurité alimentaire	20
4.1.1 Les productions vivrières	20
4.1.2 Les productions d'élevage et de la pêche	22
4.1.3 Les importations alimentaires	22
4.2 Le bilan alimentaire	23
4.3 La malnutrition et carences alimentaires	24
4.4 La malnutrition et le profil épidémiologique du pays	24
4.5 Stabilité de l'offre alimentaire	25
4.6 Accessibilité alimentaire	25
4.6.1 Les revenus ruraux	25
4.6.2 Les revenus urbains	26
4.6.3 Pauvreté et vulnérabilité	27
V. ANALYSE DES CONTRAINTES ET OPPORTUNITES	27
5.1 L'analyse des contraintes	27
5.2 Les potentialités et atouts	29

5.3 Les domaines prioritaires en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire	32
5.4 Conclusion	47
VI. BIBLIOGRAPHIE	48
VII. ANNEXES ET TABLEAUX	49

I. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET SECTORIEL

1.1. Le rôle de l'agriculture dans l'économie

Le Burundi est un des pays enclavés de la région des Grands Lacs. D'une superficie de 27.834 km² avec une densité de plus de 230 hab/km², sa population est estimée à près de 8 millions d'habitants. Le secteur agricole occupe plus de 94% de la population active et contribue pour plus de 50% du PIB, procure au pays plus de 90% des recettes en devises et fournit 95% des apports alimentaires.

Le secteur agricole burundais consomme environ 25% des dépenses publiques (Burundi SMA, 1996), néanmoins il est caractérisée par une agriculture de subsistance essentiellement dominée par les cultures vivrières qui occupent 90% des terres cultivées par environ 1,2 million de familles rurales exploitant chacune moins d'un hectare de terre et dont la production est en grande partie autoconsommée par les ménages. Les cultures industrielles d'exportation (café, thé, coton, tabac, etc.) occupent environ 10% des superficies cultivées. Avant la crise de 1993, les investissements réalisés et les efforts consentis dans les domaines des filières agro-industrielles, des intrants agricoles, des voies de transport, des infrastructures de stockage, de protection de l'environnement, de la recherche et de la vulgarisation ont permis d'obtenir certains des résultats encourageants mais dans l'ensemble les performances atteintes n'ont pas été à la hauteur des moyens injectés dans le secteur agricole.

Au cours de la période qui s'étend de 1986 à 1992 le Burundi a connu une croissance relativement soutenue. Le taux de croissance économique moyen a été de 3,8%. Ce niveau de croissance a permis une amélioration du revenu par habitant. En revanche, la structure de l'appareil productif a peu évolué. Le secteur agricole a connu une progression lente, qu'il s'agisse de la modernisation des techniques de production et de mise en marché ou de la diversification des cultures. Les cultures vivrières ont conservé leur poids prédominant dans ce secteur et les exportations agricoles ont maintenu une certaine stabilité.

L'élevage en majorité de type extensif n'entre dans le produit intérieur brut (PIB) que pour 5% et est en continuelle régression à cause de la diminution des espaces pâturables. Les forêts naturelles et artificielles occupent environ 200.000 hectares et sont consacrées à la protection du patrimoine foncier contre l'érosion; la régulation des systèmes hydrologiques; la conservation de la faune et la fourniture du bois de chauffe, de construction et d'œuvre.

1.2 Le contexte macro-économique et son impact sur le secteur agricole

Le contexte macro-économique du Burundi s'inscrit dans deux périodes distinctes, à savoir : la période avant la crise socio-politique (1986 à 1992) et la période après la crise (1993 à 2003). De 1986 à 1992 le PIB a progressé d'environ 3,8% par an. Au cours de cette période, le déficit budgétaire s'est accru passant de 8,4% du PIB en 1986 à 14,2% en 1992, traduisant un accroissement de l'investissement qui est passé de 11,6% du PIB à 17,9%. Le pays a recouru à l'endettement extérieur pour financer ses déficits budgétaire et extérieur, en faisant appel à des crédits concessionnels. La dette du pays a pratiquement doublé durant la période passant de \$EU0,6 milliard en 1986 à 1,1 milliard en 1992. L'inflation est restée modérée au cours de la période à 6,9%. L'expansion monétaire a été contenue à un niveau inférieur au taux de croissance nominal du PIB, grâce à une politique prudente. Le franc burundais a connu de nombreuses dévaluations entre 1986 et 1992. En six ans le taux de change effectif a diminué de près de 50%. Le déficit courant de la balance des paiements s'est fortement détérioré durant la période, passant de 10,2% du PIB en 1986 à 20,2% en 1992. Cette évolution s'explique en grande partie par l'évolution de la balance commerciale. Le niveau élevé des importations n'a pas été compensé par les exportations, due à la baisse continue des cours mondiaux du café, le principal produit d'exportation du pays.

La crise socio-politique qui a éclaté en 1993, année de rupture, a affecté les différents indicateurs macro-économiques. Le PIB a connu une chute cumulée de près de 23% de 1993 à 1996. Le taux de croissance réel est passé à 0,7% en 1997 de 3,8% qu'il était en 1992 (Tableau 1 en Annexe). La crise

a induit beaucoup d'effets négatifs notamment la destruction d'infrastructures économiques et sociales, d'unités de production, la chute des investissements (2,8% du PIB en 1997 contre 12,4% en 1993) et des flux financiers extérieurs. Elle s'est également traduite par un recul de la production intérieure et un déséquilibre des comptes de l'Etat et tous les autres comptes de l'économie.

Depuis 1993, l'économie Burundaise a été profondément désarticulée par les effets conjugués de la guerre et de l'embargo régional imposé au pays entre juillet 1996 et janvier 1999. En effet, depuis plus d'une décennie les indicateurs se sont dégradés: le PIB a baissé de plus de 20%, le revenu réel par habitant qui était estimé à 210 de dollars Etats-Unis (\$EU) en 1993 n'était plus que de 110\$ en 2001. La population pauvre est passé de 35.1% en 1990 à 68.8% en 1999 en milieu rural tandis qu'à Bujumbura la Capitale l'incidence est passé de 32.4% à 66.6% sur la même période.

Le taux d'investissement est passé de près de 18% du PIB en 1992 à 9% en 2001, les exportations ont fluctué à la baisse pour passer de \$EU79,3 millions en 1992 à \$EU39,2 millions en 2001, (dues en parti à la chute des cours du café sur le marché mondial). Le taux de change du franc burundais (Fbu) s'est fortement déprécié de 298,7% en 11 ans, passant de 208,3Fbu/\$EU en 1992 à 1200Fbu/\$EU en 2003. La coopération internationale avait été gelée, exerçant des effets néfastes sur l'économie, étant donné que les transferts de l'aide au développement ont continuellement baissé, passant de \$EU300 millions en 1992 à moins de 100 millions en 2001 (avec une prédominance de l'aide humanitaire, de près de 70% de l'ensemble de l'aide). Le service de la dette extérieure représentait plus de 106% des exportations en 2001.

L'agriculture a été durement touchée par la crise politique, ce qui a entraîné une baisse de la production d'environ 25% au cours de la période 1993-1996, provoquant une insécurité alimentaire. Le Burundi qui, en temps normal, sans pour autant assurer la sécurité alimentaire pour tous, était arrivé à une autosuffisance alimentaire avec un équilibre nutritionnel largement couvert sur le plan énergétique mais déficitaire en protéines d'origine animales (80%) et en lipides (75%). Le pays a maintenant recours à l'importation de l'aide alimentaire. La chute des rendements, la détérioration de la qualité des cultures industrielles et les perturbations des circuits d'exportation ont entraîné une raréfaction des devises en grande partie d'origine agricole. La réhabilitation de l'outil de production endommagé par la crise et le réinvestissement dans le secteur agricole sont contrariés par la raréfaction progressive des ressources financières. Toutes ces difficultés ont été exacerbées par les besoins de réinstallation et de réinsertion socio-économiques des populations sinistrées, des déplacés internes et des réfugiés rapatriés, de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures essentielles, pour l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base.

Les systèmes de production vivrière et animale n'ont pas beaucoup évolué malgré quelques adaptations des familles rurales en matière d'associations des cultures et d'autoconservation des semences. L'usage des intrants agricoles modernes (pesticides, engrais, semences améliorées, intrants d'élevage, etc.) est peu développé et peu réglementé. Peu intégré à l'agriculture, l'élevage est resté en majorité extensif et continue à régresser à cause de la diminution des espaces pâturables. La transformation et la conservation post-récolte sont encore au stade de balbutiement. La faible monétarisation des exploitations agricoles et l'étroitesse des marchés des produits agricoles limitent l'intensification de la production et la modernisation de l'agriculture. L'agriculture burundaise est restée dans une logique de subsistance et n'est pas parvenue à s'intégrer aux autres secteurs de la vie nationale.

1.3 Les réformes économiques au Burundi

Durant la période de 1986 à 1992 le Burundi pour faire face aux déséquilibres existants au niveau de l'économie, a mis en œuvre un programme d'ajustement structurel (PAS) (CSLP-I, 2002). Les objectifs étaient de stabiliser la situation macro-économique, de restructurer le système productif du pays pour augmenter la croissance économique, et d'améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agissait de réformes douanières (réduction du nombre de tarifs douaniers), d'adoption d'un système de taux de change flexible, libéralisation du système commercial surtout la suppression des restrictions

quantitatives à l'importation et la déréglementation partielle des prix, néanmoins les prix à l'exportation des produits agricoles sont demeurés administrés. L'environnement des affaires a été amélioré avec notamment la révision des codes d'investissement, du commerce, du travail et de société, la simplification des procédures administratives et réglementaires pour la création d'entreprise, etc. Ces réformes ont permis d'atteindre une croissance économique positive de l'ordre de 3,8% en moyenne par an, soit un taux supérieur au taux d'accroissement de la population qui était de 2,7%. L'inflation s'est stabilisée à 4% en 1992. Cependant, des réformes restaient à entreprendre pour la privatisation d'un certain nombre d'entreprises publiques, la réduction des dépenses publiques non liées au développement en faveur de l'éducation et de la santé, l'achèvement de la réforme du cadre juridique et réglementaire, et une couverture plus étendue dans la fourniture des services sociaux et l'établissement d'un filet de sécurité sociale. Globalement les résultats ont été peu satisfaisants en ce qui concerne les réformes budgétaires, les réformes des entreprises publiques et des politiques agricoles.

D'une manière générale, de 1986 à 2001 la production a baissé dans tous les secteurs de l'économie et particulièrement dans le secteur agricole, pilier de l'économie burundaise. La production agricole a nettement chuté du fait notamment de la démobilisation de la main d'œuvre agricole active par les déplacements dus à la guerre, de la chute des cours des produits d'exportation et du phénomène de désinvestissement et de l'embargo économique qui a contrarié l'approvisionnement du secteur en intrants. En effet suite au problème crucial de tarissement des ressources domestiques et de l'aide extérieure, les dépenses publiques n'ont point favorisé la croissance économique. Une large part des dépenses a été consacrée au remboursement de la dette extérieure (30,9% en 2001) et aux salaires (33,8%), sans oublier la part non négligeable consacrée aux impératifs de réhabilitation des populations sinistrées.

En l'absence d'investissement, le Burundi n'a pas pu entreprendre la modernisation de son agriculture qui occupe plus de 90% de la population et de la main d'œuvre, fournit environ 54% du produit intérieur brut, fournit 95% des apports alimentaires, représente 90% des recettes d'exportations et occupe plus de 90% de la population active. Le pays devait mettre en œuvre un programme d'intensification de son agriculture pour réduire l'impact de l'exiguïté de son territoire et la dégradation des terres. En effet sous la pression démographique, les exploitations agricoles s'amenuisent de plus en plus de sorte que la taille moyenne d'une exploitation est moins d'un hectare. De même les cultures industrielles notamment le café, le thé, le coton, le riz et la canne à sucre qui sont la source de revenu pour le pays et les populations rurales ont connu une baisse continue de leurs prix sur le marché mondial et aussi des volumes produits. De ce fait aucune action n'a été entreprise pour améliorer les vergers. Les volumes produits étaient insuffisants pour contrer l'impact de la baisse des prix.

En l'absence d'autres opportunités en dehors de l'agriculture, les agriculteurs Burundais n'ont d'autres options que de se consacrer aux cultures vivrières pour l'autosubsistance. La conséquence en est la faiblesse des revenus monétaires, limitant la satisfaction d'autres besoins (accès aux services sociaux) et aggravant ainsi les conditions de vie déjà précaires des populations en milieu rural où se trouvent la plus part des pauvres du pays. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural est passé de 35% en 1992 à près de 58% en 2000-2001. L'appauvrissement de la population en milieu rural se traduit par l'exode rural des jeunes de la campagne vers la ville à la recherche d'emploi ou de meilleures opportunités. Le seuil de pauvreté en milieu rural est passé de 17.980 Fbu en 1990 à 46.180 Fbu en 2000 tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 53.630 Fbu à 251.580 Fbu.

Tableau 1 : Evolution de la pauvreté monétaire, 1990-2000

Population vivant en dessous du seuil de pauvreté relative	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Milieu rural	35.1	35.5	34.8	39.6	48.4	53.3	57.4	58.1	56.4	57.1	57.8
Milieu urbain	32.4	32.0	32.9	40.9	47.2	51.2	64.0	66.0	66.5	67.4	68.2
Niveau national	34.9	35.3	34.7	39.7	48.3	53.2	57.8	58.6	57.0	57.7	58.4

source: - Enquête Budget et consommation des ménages 1986-90;
- Enquête prioritaire 1998-2000.

Avec la crise socio-politique et l'insécurité, les déséquilibres se sont prononcés et les réformes de politiques et économiques initiées antérieurement n'ont pas pu être poursuivies en raison d'une part, de l'effort de guerre et de ses conséquences sur les finances publiques et d'autre part, de l'arrêt ou de la suspension des coopérations bilatérales et multilatérales, en dehors de leur composante humanitaire.

Plus récemment, le gouvernement du Burundi a entrepris des réformes macro-économiques et structurelles avec les institutions financières, Banque mondiale et Fonds monétaire international, portant sur une gestion plus appropriée des finances publiques, un assouplissement du contrôle devant déboucher à terme sur une libéralisation des changes, le relèvement du taux de refinancement de la Banque de la République du Burundi (BRB), la restauration de l'équilibre financier de la filière café, une bonne gouvernance économique à travers le renforcement du contrôle budgétaire, la lutte contre la fraude et la corruption. Ces réformes devraient accélérer la coopération avec le FMI et la Banque Mondiale.

Ainsi le gouvernement a élaboré en Juillet 2002 le Cadre Stratégique Intérimaire de croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-I). Sa mise en œuvre à travers le Programme Social d'Urgence (PSU) avec l'appui de la Banque Mondiale, a été l'occasion pour le Gouvernement du Burundi de partager avec ses partenaires sa vision de développement. Les politiques énoncées dans ces documents, visent la restauration de la paix et de la sécurité, conditions préalables aux actions durables de développement, telles que la relance de l'agriculture comme moteur et voie obligée pour assurer rapidement la sécurité alimentaire de tous, redresser les finances de l'Etat et améliorer les revenus et les conditions de vie des familles rurales.

Le cadre macro-économique prévoit pour la période intérimaire 2003-2005, d'atteindre un taux de croissance moyen annuel de 6 %, de limiter l'inflation à 5% en 2005, de dégager un excédent du solde primaire d'environ 3,5% du PIB et de maintenir les réserves de devises à un niveau supérieur à 3 mois d'importation des biens et services non-facteurs.

La réalisation de ces objectifs impliquerait une augmentation du taux d'investissement qui passerait de 8,2 % en 2001 à 16,8 % en 2005, sans pour autant grever le déficit courant de la balance des paiements. L'objectif de croissance établi est légèrement en dessous de celui défini dans les buts par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). En effet, en vue d'éradiquer la pauvreté en Afrique et de placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable et mettre ainsi un terme à la marginalisation de l'Afrique dans un contexte de mondialisation, le NEPAD fixe un taux de croissance annuelle moyenne du PIB de plus de 7 % et le maintien de celui-ci pour les quinze prochaines années.

II. LES POLITIQUES AGRICOLES ET LES REFORMES INSTITUTIONNELLES

2.1 Les politiques de développement agricole

Pendant longtemps la politique agricole du Burundi a été fondée sur les objectifs d'autosuffisance alimentaire, d'amélioration de la situation nutritionnelle de la population, d'accroissement des devises par l'amélioration et la diversification des exportations, et de contribution du secteur agricole au

développement de la petite et moyenne entreprise, de l'artisanat et des services pour réduire la pression sur les terres (Burundi, Stratégie Horizon 2010, 1996). Les différentes politiques de développement économique et social ont toujours privilégié le secteur agricole comme moteur de la croissance des différents autres secteurs. A ce titre le secteur agricole a bénéficié d'investissements importants mais mal orientés, dirigés vers l'agro-industrie et les cultures d'exportations au détriment des activités de recherche, de vulgarisation et de promotion des cultures vivrières et de diversification.

Face à la stagnation de la production, plusieurs réformes ont été entreprises dans le secteur, à savoir: le système de prix au producteur, la privatisation du secteur semencier, et la politique d'amélioration de la qualité entre autres, néanmoins appliquées très partiellement, ces réformes n'ont pas induit les changements structurels attendus malgré la réalisation d'une certaine autosuffisance alimentaire, la transformation souhaitée des structures productives ne s'est pas produite et les réformes initiées sont restées inachevées.

Entre 1993 et 2003 le Burundi a élaboré quatre différentes politiques agricoles:

(i) la politique sectorielle agricole de 1993 qui n'a jamais été finalisée (Ministère de l'Agriculture, 1993);

(ii) la politique agricole de 1995 qui tient compte des effets induits par la crise. Elle avait pour objectif la croissance accélérée et durable de la productivité agricole. La politique retient une croissance moyenne annuelle de 5% du produit intérieur brut agricole qui n'est cependant pas répartie entre les différents sous-secteurs. Malheureusement sa mise en œuvre comptait beaucoup sur une contribution plus soutenue des bailleurs de fonds qui pour la plupart se sont retirés du pays (Ministère de l'Agriculture, 1995);

(iii) la politique sectorielle de Mars 1999 du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage pour une relance et un développement durable. Cette politique s'est fixée, comme objectif dans le court terme, de rendre plus dynamique le secteur agricole de manière à rétablir et surpasser les meilleurs niveaux de production d'avant la crise et, dans le moyen et long terme, de jeter les bases d'un développement agricole durable fondé sur la transformation de l'agriculture actuelle de subsistance en une agriculture intégrée au marché. Dans le court terme, la réalisation de l'objectif fixé, impliquerait des taux de croissance moyenne annuelle, par rapport à la moyenne de production des trois ou cinq dernières années:

- pour les productions alimentaires, de 22 % pour les cultures vivrières, de 15% pour les productions halieutiques, de 6% pour les viandes et de 8% pour le lait;
- pour les cultures de rente, de 23% pour le coton, de 17 % pour le café et de 8% pour le thé.

Néanmoins de telles croissances n'ont pu être enregistrées dans une période de post-conflit où nécessairement des réajustements du système productif devraient s'opérer et où les déplacés, les rapatriés et les sinistrés en général devraient se remettre à la tâche et rebâtir leurs exploitations. La même politique sectorielle prévoyait pour le moyen et long terme (2005 -2015), un taux de croissance moyen annuel de 8,1%. Malgré l'élaboration de la politique sectorielle, le système productif burundais est demeuré dominé par un secteur agricole traditionnel. Sa mise en œuvre n'a été que partiellement entamée en l'absence de ressources financières et de sécurité.

(iv) Le Burundi a élaboré en Mars 2003 une nouvelle politique nationale de sécurité alimentaire durable avec l'appui de la FAO et du PNUD (Ministère de l'Agriculture, 2003). L'élaboration de la politique nationale de sécurité alimentaire durable intervient dans un contexte marqué par les effets négatifs d'une longue période de troubles politiques et sociaux qui sont venus s'ajouter à des difficultés structurelles liées à une forte croissance démographique sur un espace géographique réduit induisant une densité élevée et une pression considérable sur les ressources naturelles, une économie relativement faible, reposant en grande partie sur une agriculture de subsistance. L'objectif général de la nouvelle politique de sécurité alimentaire durable est d'assurer aux Burundais d'aujourd'hui et des générations futures, l'accès à tout moment aux aliments pour qu'ils puissent mener une vie saine et

active. Ceci suppose dans le temps et l'espace, des disponibilités alimentaires suffisantes, la stabilité de l'offre et l'accès matériel et physique à la nourriture. Par rapport à la situation actuelle, l'objectif visé en matière de disponibilités alimentaires est l'accroissement et la diversification de la production, à travers l'accroissement mesuré des surfaces cultivées et l'intensification des productions végétales, animales et halieutiques et la conservation des eaux et de sols. L'intensification passera par la modernisation des exploitations, avec l'intégration agro-sylvo-pastorale, la mécanisation là où elle est possible, l'utilisation de matériels végétaux et animaux et d'intrants améliorés, un respect des normes techniques d'exploitation (agricole, animale et halieutique). Pour assurer la stabilité des approvisionnements, il sera recherché une plus grande intégration au marché qui suppose une augmentation de la demande solvable, des flux commerciaux, des infrastructures de communication, de stockage et de commercialisation et une promotion de la transformation. Enfin, et pas le moindre, l'objectif sera également de générer plus de revenus en milieu rural et urbain pour faciliter l'accès aux aliments et réduire la pauvreté et la vulnérabilité.

Cette politique a été adoptée par le Gouvernement qui est activement en train de rechercher les ressources financières pour sa mise en œuvre. Une table ronde des bailleurs est prévue en Juin 2004 à cet effet.

2.2 Les réformes institutionnelles dans secteur agricole

Du point de vue institutionnel, le secteur agricole est principalement dans les attributions du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour la gestion des ressources naturelles; le Ministère du Développement Communal; celui de la Réinsertion et la Réinstallation des Déplacés et Rapatriés et celui de l'Intérieur pour l'encadrement et l'amélioration des conditions de vie des familles rurales; le Ministère du Commerce pour la promotion et la diversification des cultures de rente; le Ministère des Finances; et le secteur privé (Ministère de l'Agriculture, 1999).

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, chef de file en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, assure la tutelle de divers programmes de développement agricole exécutés sur le terrain. Le ministère a été restructuré dans le souci de le rendre plus proche des familles rurales et pour mieux les encadrer de façon participative. Il dispose des organes suivants:

- **la Direction Générale de l'agriculture (DGA) et la Direction Générale de l'Élevage (DGE)** assurent les fonctions de conception et de planification dans leurs domaines respectifs et la fourniture d'intrants;
- **la Direction générale du suivi/évaluation** est chargée du suivi technico-financier de toutes les activités du ministère et de la collecte, du traitement, et de la diffusion des informations;
- **la Direction générale de la vulgarisation agricole (DGVA)** où, en 1992, il a été engagée une réforme importante avec, entre autres, son renforcement et l'unification de la ligne de vulgarisation avec la création des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE). Pour une fois, l'approvisionnement en intrants, l'appui et le conseil en production végétale, animale et piscicole, en aménagement et équipement rural sont exercés au sein d'une seule entité ayant des démembrements aux niveaux des communes, zones et collines de recensement. La crise intervenue à un moment où leur installation était encore fragile n'a pas permis leur renforcement structurel.
- **Les institutions de recherche agronomique** qui ont pour mission de mettre au point et faciliter le transfert des innovations technologiques capables d'accroître les rendements et d'augmenter la plus value des produits par la transformation et la conservation post-récolte. Il existe à présent quatre institutions de recherche: l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechniques (IRAZ), le Centre National de Technologies Agro-alimentaires (CNTA) et la Faculté Agronomique (FACAGRO) de l'Université Nationale du Burundi. Elles ont toutes connu de profondes perturbations des programmes de recherche consécutives à l'arrêt des financements avec le retrait de la coopération internationale, la déstabilisation des ressources humaines, et les destructions des infrastructures.

Avec la crise socio-politique les structures publiques et privées d'appui à la production agricole (recherche, vulgarisation, approvisionnement en intrants, commercialisation et crédit) ont été désorganisées et ont perdu des hommes, des infrastructures et matériels. La crise des finances publiques a réduit fortement la capacité opérationnelle des services, les ressources budgétaires étant incapables de couvrir leurs besoins de fonctionnement. Suite à ces difficultés, le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts en milieu rural dans la production agricole, cédant progressivement les fonctions de transformation et de commercialisation au secteur privé, dans l'esprit du processus de libéralisation de l'économie nationale amorcée durant la décennie 1980 avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Cette libéralisation concerne surtout les cultures de rente (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac, riz, quinquina).

Le pays a procédé à la dissolution des sociétés régionales, la création et l'organisation des directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage, le retrait des structures administratives de la gestion des coopératives, la privatisation de la commercialisation du café et du riz, tout en rationalisant l'intervention de l'état, visant ainsi à responsabiliser les producteurs et les opérateurs du milieu rural.

2.3 La politique de commercialisation des produits agricoles et la politique des prix

2.3.1 La commercialisation des produits

La commercialisation des productions agricoles s'effectue sur des marchés ruraux ou centres de négoce (marché ou centre de commercialisation des produits) dont le nombre est compris entre 250 et 300 avec un maillage encore insuffisant pour dynamiser le commerce des denrées de première nécessité et la collecte et la commercialisation primaire des produits agricoles (FAO, 2003). Ces centres ont été saccagés, pillés et parfois détruits. Les rayons d'influence sont courts et ne permettent pas une circulation de l'offre sur des longues distances. Ainsi, l'offre des producteurs s'effectue en petites quantités à destination d'opérateurs locaux peu incités à des achats de grandes quantités. La commercialisation des produits agricoles est plus active le long des grandes voies de circulation que dans les marchés ruraux ayant l'envergure de grands centres d'échanges. Les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire allant du producteur au consommateur manquent de transparence et la structuration des opérateurs de la commercialisation apparaît très lâche.

Selon les projections de la population, la population urbaine devrait être en 2002, d'environ 600 000 habitants, soit une urbanisation de 8%. Avec un taux de croissance d'environ 5 % par an, la population urbaine du Burundi serait de 10 % en 2010. Cette population urbaine réduite, ne disposant pas d'un grand pouvoir d'achat constitue un marché étriqué pour l'écoulement des surplus de production agricole. L'enclavement de certaines zones de production et l'absence de flux d'échanges entre les différentes provinces limitent les débouchés et augmentent les prix des denrées alimentaires. Avec l'insécurité, l'état des pistes de dessertes agricoles, le vieillissement du parc automobile et la désorganisation du fonctionnement des centres de négoce, la collecte et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires subissent des entraves n'incitant pas à une génération de surplus au sein des exploitations agricoles et leur insertion dans une économie marchande. La faiblesse de la population urbaine au Burundi ne contribue pas à l'émergence de pôles urbains susceptibles de fouetter la croissance de la demande alimentaire qui en retour justifierait une réponse des producteurs ruraux et des opérateurs de la commercialisation.

Le gouvernement envisage, dans le programme des infrastructures routières, le désenclavement extérieur et intérieur, la préservation et l'amélioration du réseau routier existant. Dans le court terme, il prévoit la réhabilitation des routes et des pistes rurales pour les remettre à un niveau où elles ne nécessiteront que l'entretien courant et de poursuivre le bitumage des routes reliant certaines provinces sur environ 215 km. L'ensemble de ces actions visera la réduction des coûts du transport et l'accroissement des échanges commerciaux des produits agricoles. Les centres de négoce qui ont été détruits seront également réhabilités dans le court terme et leur répartition géographique pour couvrir l'ensemble du pays sera renforcée. Les populations seront impliquées à la fois dans le financement de leur réhabilitation et leur gestion.

Dans le cadre des accords commerciaux au sein du COMESA, le Burundi bénéficiera jusqu'en 2004, d'un régime dérogatoire lui permettant de taxer à l'entrée les produits des pays membres. Compte tenu du niveau de développement de certains de ces pays, il est à craindre que la libre entrée de leurs produits soit une rude concurrence pour la production locale, notamment les céréales, maïs et riz, la viande et le lait.

2.3.2 La politique des prix

Les prix des produits vivriers se déterminent librement selon la loi de l'offre et de la demande (Ministère de l'Agriculture, 1999). L'offre sur les marchés locaux dépend de l'ampleur des excédents de production sur l'autoconsommation. D'une manière générale, à quelques exceptions près, les quantités offertes sont faibles. Le gouvernement a essayé de réglementer le prix du haricot, du riz et du sorgho, mais a fini par y renoncer. Par contre les produits destinés à l'exportation font l'objet de politiques de prix administrés. Le processus de fixation des prix varie selon la culture. Pour le café, au début de chaque campagne agricole, le gouvernement arrête une échelle mobile qui indique la répartition des recettes du café entre les producteurs, les intermédiaires (acheteurs) et l'Etat. Un fonds de stabilisation alimenté par des prélèvements provenant de l'échelle mobile (et les fruits du placement de ce fonds) sert à garantir le prix au producteur. Pour le coton le prix au producteur est fixé par une décision ministérielle. Quand au thé, le prix est fixé par la société d'encadrement en consultation avec les ministères de l'agriculture et de l'élevage et du commerce de l'industrie et du tourisme. Ce prix connaît une limite supérieure (cours mondial déduction faite de tous les frais; transport, assurance, usinage, etc.) et une limite inférieure en dessous de laquelle les planteurs renonceraient à entretenir leur parcelle ou remplaceraient le thé par d'autres cultures.

Cette politique des prix fixés par l'Etat s'applique maintenant à toutes les cultures de rente et ignore en grande partie les préoccupations et la défense des revenus des producteurs. Le pays a procédé à plusieurs dévaluations qui ont augmenté la compétitivité des produits d'exportation sans apporter de profits réels aux paysans, en raison des prix administrés.

Le maintien de cette politique de fixation des prix est justifié par le gouvernement comme étant une nécessité pour accroître les ressources publiques. Le commerce extérieur a une grande part dans l'économie burundaise en tant que source de devises et de recettes fiscales. A titre d'exemple, la part des exportations du secteur agricole représentent 90% des exportations totales (en 1999) contre 94% en 1990. De plus, les recettes fiscales issues du commerce extérieur ont constitué en 2001, 20,9% du total des recettes fiscales.

2.4 La politique de crédit rural et des intrants agricoles

2.4.1 La politique de crédit rural

Le Burundi avait un système de crédit agricole qui fonctionnait jusqu'à l'éclatement de la crise en 1993 qui a déclenché la suspension des financements par la plupart des bailleurs de fonds extérieurs, soit dans le cadre des projets de développement rural appuyés par divers bailleurs de fonds, soit sous la forme de circuits informels en dehors du cadre institutionnel. Actuellement, il existe quelques appuis sous forme de crédit en nature (intrants agricoles et matériel agricole) et en espèce à travers les banques mais ces dernières sont difficilement accessibles aux petits exploitants ruraux. Le crédit est facile d'accès uniquement pour les producteurs ruraux des cultures de rente placées sous la responsabilité des sociétés spécialisées. Les producteurs des cultures vivrières n'ont pas la sécurité d'accès au crédit. Aucun système fiable n'existe qui dispense des financements pour les besoins de l'exploitant des produits vivriers. La garantie souhaitée par les institutions financières ne pouvant être offerte par les structures techniques publiques, l'accès au crédit devient aléatoire et diffus, soumis aux contingences de l'existence ou non de projets de développement.

La création par le Gouvernement de la Banque nationale de développement économique (BNDE) avec le statut de banque de développement, avait pour but de pallier ces insuffisances. Les opérations de la BNDE dans le secteur agricole restent cependant encore faibles par rapport à l'ensemble. Les

institutions de crédit comme la BNDE octroient les ressources au travers le relais des sociétés spécialisées offrant les garanties que les producteurs individuels ou en association ne pourraient satisfaire.

Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) représentent l'institution de proximité du producteur de vivrier, l'accès au crédit est possible à la simple condition qu'il en soit sociétaire. Ils ont pour but d'encourager, de collecter et de faire fructifier l'épargne de ses membres, et de faire des prêts avec les fonds mobilisés. Les montants des octrois sont cependant modestes et ne suffisent pas à couvrir les besoins de financement des exploitants. Dans l'état actuel des choses, le système COOPEC ne pourra pas satisfaire seul à tous les besoins de financement exprimés par le milieu rural. D'autant plus que les critères très stricts d'octroi des crédits ne permettent pas l'accès à tous à ces types de financements.

Les structures de financement du monde rural se résumant donc en une banque et quelques institutions de microfinances ne couvrant pas l'ensemble du territoire national, les possibilités de crédit sont des plus limitées. Le contexte actuel fait d'instabilité sociale et d'inflation monétaire, n'est pas très favorable aux opérations de micro-finance, en raison des risques supplémentaires qu'il induit et qui s'ajoutent à ceux traditionnels liés à l'insuffisance des garanties réelles et personnelles. Par ailleurs, les taux de remboursement qui vont de 95 % dans le meilleur des cas à 64 %, font peser des risques importants aux institutions et en dernier ressort à leurs sociétaires épargnants. L'absence d'une réglementation commune à tous les systèmes financiers décentralisés (SFD), protégeant les épargnants et imposant des normes de gestion et de performance et le faible niveau de formation du personnel constituent un lourd handicap et à terme une grave menace. La faillite d'une des SFD, surtout parmi les majeures, dont certaines sont déjà confrontées à des difficultés, pourrait être fatale au système financier décentralisé.

Le Gouvernement burundais a admis que le système actuel, marqué par la disparité des actions en l'absence d'une politique cohérente, ne contribue pas d'une manière efficace au développement du secteur rural et qu'une évolution vers un système de financement structurellement efficace, bien coordonné et totalement intégré de l'agriculture, de l'élevage et assurant la promotion du secteur artisanal est souhaité. Avec le retour progressif des conditions de sécurité, le Gouvernement a sollicité ses partenaires pour la mise sur pied d'une politique de crédit agricole et rural. L'objectif global de la politique retenue est de contribuer de manière durable à l'amélioration des conditions de vie des populations exclues du système bancaire classique et à l'augmentation de leurs revenus, à travers une offre pérenne de produits et services financiers de qualité avec les objectifs spécifiques suivants: (i) un secteur de la microfinance bien organisé favorisant la concertation et le dialogue entre les acteurs et autres intervenants; (ii) une amélioration de l'offre des produits et services financiers; (iii) un cadre légal ou réglementaire amélioré et adapté, souple et incitatif pour l'ensemble des institutions de microfinance; (iv) un dispositif de surveillance et de régulation; (v) des institutions qui se pérennisent; (vi) un mécanisme financier de renforcement des ressources pour les institutions; et (vii) un système de mesure d'impacts qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer les performances du secteur et de redéfinir le cas échéant la politique nationale et le plan d'action de sa mise en œuvre.

D'une manière générale, il est question d'accroître la part de marché des institutions de microfinance au sein du secteur financier et favoriser ainsi, un meilleur financement de l'économie nationale. Ainsi avec l'appui du PNUD, FAO, BIT et Coopération française, etc., une politique a été élaborée de même que le plan d'actions y afférent. Les actions en cours portent sur la mise en place d'un projet d'appui à la micro-finance sur financement du PNUD, si elles aboutissent, devraient relancer cette activité sur une base plus durable (PNUD/BIT, 2002).

2.4.2 La politique des intrants agricoles

Dans le cadre de la libéralisation, l'approvisionnement en équipement et en intrants des exploitations agricoles devait être assuré par des privés, les grosses commandes d'équipements et intrants des cultures de rentes étant restées entre les mains des sociétés agro-industrielles. Néanmoins le reste du

marché ne concernant que les cultures vivrières étant très peu important et dispersé, les privés ne s'engagent que de façon ponctuelle et dans des conditions extrêmement désavantageuses aux producteurs. Des intrants de qualité douteuse, sont vendus à des prix exorbitants qui ne peuvent trouver de justifications ni dans la fiscalité (exonération) ni dans les coûts d'acquisition et de transport, malgré l'enclavement.

Pour suppléer la carence des privés, en entorse aux principes de la libéralisation, le gouvernement avait confié l'approvisionnement en intrants aux directions centrales de l'agriculture et de l'élevage. Ces dernières avaient acquis soit dans le cadre des dotations budgétaires ou des coopérations bilatérales, des stocks de semences, d'engrais, de pesticides et de produits vétérinaires qui ont été rétrocédés aux DPAE. Les produits de la vente qui devaient constituer un fonds revolving se sont dissipés. Avec l'épuisement des stocks et les pénuries en devises, les importations d'intrants ont été fortement ralenties, compromettant la productivité surtout des cultures vivrières.

Dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence, du matériel agricole, essentiellement des houes, a été distribué aux exploitations sinistrées. Des opérations de multiplication et de distribution de semences ont été conduites par des ONG pour venir en aide aux personnes vulnérables. Bien que très louables dans leur intention, elles ont servi à faire des introductions non contrôlées avec le risque de dissémination de maladies et n'ont pas toujours obéi aux normes de multiplication (variétés connues issues de sélection, contrôle et homologation) alors qu'une simple collaboration avec l'ISABU et le département des semences et plants de la Direction générale de l'agriculture, auraient permis d'éviter de telles erreurs. L'exemple des opérations menées par la coordination des urgences de la FAO est assez édifiant à cet égard.

Pour pallier à ces problèmes le gouvernement a procédé à la relance du programme semencier avec l'actualisation de la législation semencière et du plan national semencier, l'appui à la mise en œuvre de la production des semences à trois niveaux: les semences de souche et de prébase avec la recherche (ISABU, IRAZ), les semences de base avec les services de vulgarisation (DPAE), les semences commerciales avec les groupements multiplicateurs assistés par les DPAE. La législation vient d'être promulguée par les autorités compétentes avec tous les textes la régissant.

2.5 La vulgarisation et la recherche agronomique

2.5.1 La vulgarisation

Comme indiqué plus haut, la direction générale de la vulgarisation avait été restructurée et décentralisée pour rendre les services plus accessibles aux exploitants. Néanmoins les difficultés de financement public ont réduit le personnel d'encadrement, par l'absence de remplacement des cadres décédés ou partis et la déflation du dispositif de base, moniteurs d'agriculture et aide-infirmiers vétérinaires. La diminution des ressources budgétaires, essentiellement celles allouées dans le cadre du budget extraordinaire d'investissement a constitué un handicap au fonctionnement de ces structures. Les équipements vieilliss n'ont pu bénéficier d'aucun, sinon de peu, d'entretien. Cette situation est légèrement tempérée dans les provinces d'intervention du programme financé par le FIDA, où ce dernier a octroyé des véhicules neufs et des moyens de fonctionnement, et dans celles où les ONG impliquées dans des activités de production agricole ont collaboré avec les DPAE en apportant des ressources et en utilisant les compétences disponibles. Ailleurs, la démobilisation est presque totale.

Au plan organisationnel des services de vulgarisation, la suppression du maillon de vulgarisateurs qui constituaient les moniteurs d'agriculture a privé les exploitants ruraux du canal de communication qui leur était le plus proche. Le conseil agricole s'est éloigné du producteur et le phénomène est d'autant plus ressenti que les maillons suivants de la chaîne ont vu leur mobilité réduite par la modicité des ressources en fonctionnement et équipements. Les DPAE demeurent dépourvues de moyens de travail et dépendent des projets lorsqu'ils en existent. Toutes les structures publiques en appui aux producteurs vivriers (DGVA, DGA, DGE, DPAE...) ont des capacités d'intervention affaiblies en

raison des ressources limitées en logistique et de fonctionnement, d'une mauvaise coordination des activités de terrain, de la remontée des informations, et enfin d'une perte de motivation générale.

Compte tenu du fait que le système national de vulgarisation agricole n'était pas opérationnel, la FAO et le PNUD ont appuyé récemment le Burundi à concevoir et à relancer le système de vulgarisation du Burundi. Il a été développé des stratégies de vulgarisation adaptées aux besoins des populations, un programme de formation et vulgarisation agricole a été conçu et élaboré, la mise en œuvre du Système National de Vulgarisation Agricole du Burundi (SNVAB) a été entamé.

En plus de la DGVA, le ministère a sous sa tutelle des sociétés para-étatiques comme l'Office des Cafés du Burundi (OCIBU), l'Office du Thé du Burundi (OTB), la Compagnie du Gérance du Coton (COGERCO), la Société Sucrière du Mosso (SOSUMO), la Société Régionale de Développement de l'Imbo (SRDI), l'Office de l'Huile de Palme (OHP) qui offrent des services d'appui en matière de vulgarisation agricole les plus efficaces. Elles ont en charge les productions agricoles de rente: café, thé, coton, canne à sucre, riz irrigué, palmier à huile. Ces sociétés spécialisées ont mis en place chacune une organisation intégrée de prestations de services au producteur selon une approche filière. Certaines telle que la SRD Imbo ont appuyé l'organisation des producteurs en associations et groupements impulsant ainsi un processus participatif à la décision et gestion des bénéficiaires.

2.5.2 La recherche agronomique

L'ISABU, la principale institution, conduisait un ensemble d'activités d'appui à la production agricole en relation avec les services de vulgarisation (FAO, 2003). Elle a acquis la maîtrise de la sélection variétale, de la production des semences de pré-base, et la zootechnie bovine. Pendant longtemps, l'ISABU était financée presque entièrement par la coopération belge. Avec l'arrêt des programmes de coopération, l'ISABU a été fortement affaibli tant du point de vue des effectifs de chercheurs que des ressources financières. En effet l'institution a fortement souffert du départ de chercheurs vers d'autres opportunités plus motivantes. Actuellement, avec un budget de moins de 10% de celui d'avant crise dont les trois quarts sont des salaires, l'institution n'arrive plus à gérer le maintien de son potentiel.

Les autres organismes qui étaient actifs dans la recherche, notamment l'IRAZ, institution commune de recherche de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a acquis des compétences spécifiques sur certains programmes de recherche en appui à la production agricole au Burundi tels la production des vitro-plants, les travaux sur le bananier, et la zootechnie des petits ruminants. Elle rencontre les mêmes difficultés de financement. Exemple de coopération Sud /Sud, et eu égard aux nombreux résultats obtenus, les pays membres de la CEPGL devraient conjuguer leurs efforts pour trouver les voies et moyens nécessaires au maintien et à la relance des activités de l'IRAZ.

L'unité de recherche rattachée à la faculté Agronomique du Burundi (FACAGRO) a réalisé des travaux d'appui à la production agricole en l'occurrence sur la sélection des variétés résistantes et adaptées à des écosystèmes précis, la recherche zootechnique sur les petits ruminants, la socioéconomique rurale. Néanmoins elle aussi a des difficultés pour maintenir ses travaux de recherche. Les conditions actuelles au Burundi exigent le renforcement de la recherche agricole c'est-à-dire orienter la recherche agricole vers les besoins de la population, privilégier la recherche-développement et renforcer l'ISABU et les capacités scientifiques des chercheurs.

2.6 La politique foncière

Bien qu'un droit foncier existe, il n'est pas appliqué parfaitement. Il en résulte un accès difficile aux terres utilisables pour l'agriculture et une forte précarité qui n'incitent pas à l'aménagement des terres par drainage ou irrigation. Les exploitations agricoles, qui sont d'environ 1 million, disposent en moyenne de 80 ares où il est pratiquée une polyculture associée, dominée par les cultures vivrières, intégrant plus ou moins l'élevage et les boisements. Cette agriculture de subsistance, très peu performante, n'utilise presque pas de matériel et d'intrants modernes. Du fait de la faible mobilité de la population rurale et du droit d'héritage, les terres sont de plus en plus morcelées, et avec le relief

accidenté, les risques de dégradation par érosion et de surexploitation sont élevés et compromettent la sécurité alimentaire. La forte pression démographique provoque l'extension des activités agricoles à des terres marginales et l'adoption de pratiques culturales incompatibles avec une gestion conservatoire des ressources naturelles. De plus en plus, l'absence de fertilisation minérale et organique entraîne une dégradation continue de la fertilité des sols. Avec le morcellement des exploitations lié au système d'héritage en vigueur, le nombre d'exploitations ne disposant pas suffisamment de surface pour nourrir la famille s'accroît, créant ainsi un *sous-prolétariat rural*.

La problématique foncière sera dans les prochaines années, au centre des débats du rapatriement des réfugiés et de la réinstallation de tous ceux qui ont laissé, d'une façon ou d'une autre, pour une période plus ou moins courte, leurs propriétés vacantes. Inscrite dans les dispositions de l'Accord d'Arusha, la solution de ce problème politique aura des grandes implications sur la sécurité alimentaire. Le protocole IV reconnaît aux rapatriés la jouissance de leurs biens et a institué une Commission Nationale de la Réinsertion des Sinistrés et au sein de celle-ci une sous-commission chargée de la terre. Cette problématique sera, également celle de la réinsertion des démobilisés des forces combattantes et aussi, celle de l'appropriation égalitaire des femmes et des hommes lors des successions dans le système traditionnel et enfin, au cas par cas, du rééquilibrage dans la détention des terres non exploitées. Le contexte actuel et futur du Burundi ne saurait, pour des raisons évidentes de rentabilité sociale et économique, admettre que les terres soient laissées en friches simplement parce que des propriétaires en disposent de plus qu'ils ne peuvent mettre en valeur.

Le Burundi possède une importante réserve de terres utilisables pour l'agriculture estimée à 400 000 ha. En effet sur les 2 568 000 hectares de terres disponibles, dont 168 000 sont jugées impropres à toutes utilisations agricoles, environ 800 000 sont mis en valeur par les exploitations paysannes, 6 000 occupés par les blocs industriels (café, thé, canne à sucre et quinquina), 100 000 par les formations forestières naturelles et artificielles et 126 000 par les marais.

Depuis 2002 la FAO et le PNUD appuient le Burundi dans la révision des codes foncier, forestier et de l'environnement.

2.7 La gestion conservatoire des terres de marais et irrigation

L'exiguïté du territoire burundais et la forte croissance démographique ont pour conséquence une augmentation de la pression sur les ressources naturelles pourtant limitées, l'exploitation anarchique et incontrôlée des terres écologiquement fragiles des collines et des marais. Selon une enquête réalisée en 1978-1979 par le Département du génie rural, le potentiel des terres irrigables est très important. Bien que le potentiel pour l'irrigation soit estimé à 185.000 ha, se répartissant en 95 000 ha en maîtrise totale ou partielle dans les plaines et dans les vallées au pied des collines et 90 000 ha dans les marais, l'utilisation concerne 75 000 ha dont 15 000 en périmètres.

La plupart des aménagements faits jusqu'à présent sont des grands périmètres gérés par des sociétés d'Etat. Il existe quelques expériences d'aménagements de petits marais et bas-fonds réalisées dans les années 80 dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Karuzi, et Ngozi. Le bilan des aménagements réalisés par rapport au potentiel existant montre que les perspectives de développement de l'irrigation au Burundi sont grandes. Néanmoins les résultats des aménagements hydro-agricoles réalisés dans le pays sont plutôt mitigés. Parmi les cas de réussite on peut signaler par exemple, le périmètre sucrier de Moso, le grand périmètre rizicole de la Société régionale de développement de l'Imbo (SDRI), le projet de riz irrigué de Rukaramu. Ces périmètres sont actuellement peu fonctionnels, des cas d'abandons de périmètres aménagés non entretenus sont nombreux.

La faible performance de ces aménagements est due entre autre aux stratégies adoptées: prise en charge par l'Etat de la quasi-totalité des coûts, faible implication des populations dans la conception, l'exécution des aménagements et dans la gestion des périmètres, la priorité accordée aux grands périmètres, la non-prise en compte du renforcement des capacités techniques et des moyens de production des exploitants, etc. En considérant les échecs de l'aménagement des grands périmètres,

ainsi que les réformes économiques engagées depuis 1996, le Gouvernement a décidé de donner la priorité à l'aménagement de petits marais et bas-fonds avec la participation effective des populations.

Au regard de la surpopulation du pays et compte tenu de la forte pression exercée sur les ressources naturelles, notamment les terres, un aménagement global et intégré de toutes les ressources du bassin versant afin d'en assurer la protection et favoriser une exploitation durable, était devenue une nécessité impérieuse. Cet aménagement consistera à réaliser des ouvrages d'irrigation et de drainage dans les marais et à mettre en place une politique d'aménagement des marais et bas-fonds qui sera basée sur l'introduction et la démonstration des techniques d'aménagements à faible coût, et qui permettra d'amorcer l'apprentissage de l'approche participative qui requiert l'implication de tous les partenaires (paysans, autorités locales, ONG, structures d'encadrement et donateurs) dans le processus de développement, et de renforcer la capacité nationale dans l'aménagement et la mise en valeur durable des marais. La politique d'aménagement des marais prévoit un programme d'intensification des cultures sur terres de marais avec la maîtrise de l'eau, des itinéraires culturels appropriés, la réhabilitation des aménagements existants.

2.8 La politique forestière et environnementale

L'importance de la forêt dans l'économie nationale est sans rapport avec sa contribution au PIB qui est estimée entre 1-2%. La réduction des forêts naturelles estimée à 5 000 ha par an, si elle se poursuit dans les dix prochaines années, aboutirait à la disparition de cette ressource dont la valeur est inestimable au plan de l'environnement, de la survie de l'espèce humaine et du maintien de la biodiversité. Au-delà de la prise de conscience des populations aux problèmes environnementaux et de la nécessité de sauvegarder la forêt, c'est tout le problème de la satisfaction des besoins énergétiques qui sont sans rapport avec les capacités actuelles, voire futures de production des plantations domaniales et privées. Il s'ajoute que la recherche effrénée de nouvelles terres de culture et le laxisme dans la gestion foncière font que les empiétements dans le domaine forestier sont de plus en plus fréquents.

La politique sectorielle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme élaborée en mars 2002 se fixe comme objectifs, la gestion coordonnée de l'environnement, la gestion rationnelle des terres, eaux, forêts et de l'air et la préservation des équilibres écologiques et la conservation de la bio-diversité. Sur le plan de l'environnement, l'objectif poursuivi est le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du ministère, la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées et l'implication de la population dans la défense de l'environnement.

En matière de foresterie, l'objectif fixé est de couvrir à l'horizon 2015, 15 % du territoire national par des boisements. Il s'agira de passer du niveau actuel de 174 000 ha à 377 000 ha avec une participation de l'Etat, des communes et des populations. Ces dernières supporteront l'effort le plus important dans le reboisement, l'Etat et les communes reboisant de 2003 à 2015, tous les ans 4 000 ha.

L'accroissement des surfaces boisées et l'amélioration de leur exploitation vont devoir maintenir à l'horizon 2015 le déficit de production du bois énergie et du bois d'œuvre et de service à son niveau actuel.

2.9 La politique sanitaire

Le tableau de la situation sanitaire est assombri par l'existence endémique du paludisme, des maladies diarrhéiques, des affections respiratoires et par les poussés épidémiques de la méningite, du choléra et de la dysenterie bacillaire. La pandémie du SIDA qui affecte un nombre croissant de personnes noircit encore ce tableau. Le manque de personnel et d'infrastructures de santé et la pauvreté qui frappe plus de la moitié de la population limitent l'accès aux services de santé (FAO, 2003).

La détérioration des conditions de vie a eu pour conséquence, l'accroissement de la mortalité infantile (11,6% entre 2000-2002), l'expansion de la sous-alimentation et de la malnutrition (68% de la population touchée), la réduction de la couverture vaccinale et de l'accès aux soins et aux médicaments

et l'augmentation de la prévalence du SIDA. On considère aujourd'hui que 11,3 % de la population adulte est infectée.

Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont arrêté l'objectif principal suivant : généraliser la prévention et assurer l'accès géographique et financier à des soins de qualité. Il s'agira d'accroître la densité des centres de soins, de renforcer les programmes nationaux de santé, les capacités de leur gestion, de maîtriser les coûts pour l'Etat et les usagers, d'améliorer les conditions d'hygiène et de lutter contre le VIH/SIDA.

2.10 Le rôle de la femme dans le développement du Burundi et la politique du genre

La population féminine représente plus de la moitié de la population totale et de la population économiquement active du Burundi. Leur participation dans la vie sociale, politique et économique est limitée, même si des mesures pour faire disparaître ces entraves ont été prises. L'amélioration de la situation des femmes constitue un des six axes d'action prioritaire du Gouvernement dans son programme de relance et de lutte contre la pauvreté au Burundi. L'Union Européenne prévoit de soutenir le développement d'outils et de méthodologies pour la prise en compte systématique de l'égalité entre hommes et femmes lors de la définition et de la mise en œuvre de ses politiques sectorielles. Elles viseront à améliorer en milieu rural l'accès des femmes aux activités économiques rentables.

III. LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

3.1 Les plans de développement agricole

Le processus de planification du développement a réellement démarré en 1968 sous forme de stratégies sectorielles rassemblées dans un « Plan Quinquennal de Développement Economique et Social ». A partir de 1988, le gouvernement fixe de nouvelles orientations pour l'élaboration du Vème plan quinquennal de développement économique et social (1988 – 1993) en exprimant une réelle volonté de faire participer les collectivités locales aux décisions du processus de leur développement. Ainsi fut mis en place un système de planification agricole participative. Il s'agit d'une planification remontante et descendante considérant la famille rurale comme un partenaire responsable de son développement. Ce processus de planification participative devait déboucher sur les outils orientatifs pour bien programmer les activités à la base. Le dernier plan quinquennal 1993-1997 initié en 1993 n'a jamais été finalisé ni rendu officiel avec le déclenchement de la crise en 1993. En Juin 1995 le Gouvernement rompt avec le système de plan quinquennal en adoptant la « Stratégie de Croissance Agricole Durable » dont les principales orientations portaient sur la relance de la production et la productivité de l'agriculture, la reconstitution du cheptel, la gestion conservatoire des sols et des eaux, la promotion de l'utilisation des intrants, le renforcement et la diversification des structures d'appui, la libéralisation des filières agro-alimentaires et l'élargissement des marchés agricoles. Cette stratégie était complétée par une politique de protection du patrimoine foncier, de développement du patrimoine forestier, de gestion et de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Les plans quinquennaux ont donc fait place aux politiques, stratégies, programmes et plans d'action comme mécanismes de planification du développement.

En Mars 1999, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique sectorielle pour une relance et un développement agricole durable, assorti du Plan d'Action Triennal. Néanmoins tous ces plans et stratégies n'ont jamais réellement connu une mise en œuvre complète. Finalement en 2003 une politique nationale de sécurité alimentaire durable a été formulée avec l'appui de la FAO/PNUD, cette fois avec non seulement un plan d'action mais aussi un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières.

3.2 Les programmes et projets de développement agricole

Suite aux réformes économiques pour améliorer les grands agrégats macroéconomiques, l'instrument «Programme des Dépenses Publiques (PDP)» qui tient compte du Programme d'Investissement Public

(PIP) d'une part et du budget ordinaire d'autre part, a été initié. Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes et projets relatifs au développement agricole avec l'appui de ses partenaires sous forme bilatérale ou multilatérale dont les plus récents sont énumérés ci-dessous.

3.2.1 Programmes et projets avec la FAO

La FAO apporte son appui au Gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire depuis plusieurs années.

1. Programme de coopération technique de la FAO

Le volume actuel des projets de coopération technique de la FAO s'élève à \$EU647.000 et couvre (1) la mise en place d'un cadre stratégique et politique de promotion de la gestion des ressources forestières pour l'approvisionnement durable en bois énergie et de service, (2) le renforcement des capacités de l'unité post-capture du département des pêches et de l'aquaculture afin qu'il puisse contribuer effectivement à la mise en œuvre de mesures appropriées pour limiter les pertes post-captures, améliorer la sécurité alimentaire et favoriser le développement de la filière pêche et aquaculture au Burundi et (3) la préparation des programmes d'investissement à moyen terme qui reflètent l'engagement d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture dans les cinq années à venir, conformément à la Déclaration de Maputo.

2. Les projets d'urgence

Les projets d'urgence exécutés par la FAO portent essentiellement sur l'assistance agricole sous forme d'intrants agricoles aux familles déplacés et rapatriés en phase de réinstallation, aux groupes vulnérables, et à la réhabilitation des mécanismes de production de semences de qualité et à la coordination des opérations agricoles d'urgence. Le budget total des projets d'urgence en cours s'élève à \$EU4.545.796.

3. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par la FAO

Financé par le Programme de Coopération Technique de la FAO, le programme est mis en place en 2000, il s'inscrit dans les objectifs de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Une phase pilote (TCP/BDI/89265D) a porté sur la démonstration et l'adaptation des technologies et pratiques d'intensification de la production, de la diversification agro-sylvo-zootechnique et le contrôle de l'eau. La phase pilote a été suivie par l'extension des activités agro-sylvo-zootechniques (2000-2003) sous le projet (TCP/BDI/0168). L'enveloppe budgétaire des deux phases est de \$EU645.000. L'expansion du programme est prévue avec la mobilisation des fonds nécessaires.

4. Les programmes et projets sous financement PNUD

Sous financement du PNUD, la FAO exécute le programme d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la gestion de l'environnement (BDI/02/06). C'est une des multiples phases d'un programme débuté en 1990 sous le projet « Intégration de l'élevage à l'agriculture dans une zone densément peuplée » dans le contexte du programme «Continuum I et II», transition entre l'humanitaire et le développement. Le programme se poursuit jusqu'en fin 2004, en dépit des interruptions inhérentes aux troubles que le pays a connus. Le programme a développé la stratégie d'association agriculture, élevage, agroforesterie selon une approche participative et une évolution de l'exploitation agricole vers une forme intégrée et diversifiée comme l'une des réponses à la disponibilité limitée en terres agricoles. La stratégie est reprise aujourd'hui par l'ensemble des programmes de développement agricoles y compris ceux de l'urgence. Le budget de ce programme est de \$EU2.898.500. En plus du financement du PNUD, ce programme a reçu l'appui du PAM pour plus de \$EU420.000 et de la Banque Mondiale pour plus de \$EU600.000.

3.2.2 Les bailleurs de fonds dans l'agriculture et la sécurité alimentaire

Les principaux donateurs qui soutiennent le secteur agricole et la sécurité alimentaire sont: (1) la Banque Mondiale pour le repeuplement du cheptel et le développement rural; (2) le FIDA pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production vivrière, la promotion d'exploitations du type à intégration agro-sylvo-zootechnique, la conservation des sols, la lutte anti-érosive par l'agro-foresterie et le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages pauvres confrontés à des contraintes sévères des ressources productives, terres réduites ou sans terres, maîtrise de l'eau. (3) L'Union Européenne pour les activités sur les filières Café, Thé, Coton, fruits et horticulture, la production Vivrière et les pistes rurales; (4) la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement (BAD/BEI) pour le développement de 1000 hectares de palmier à huile; (5) la coopération belge pour le renforcement de la production des semences de pré-base par l'institution en charge de la recherche agronomique; (6) la coopération française poursuit l'objectif de sécurisation des systèmes de production, l'accroissement des apports protéiques dans deux provinces. Les activités développées portent sur la promotion de l'intégration agriculture-élevage, l'insémination artificielle, l'approvisionnement en intrants vétérinaire, la promotion de la filière lait et des cultures fourragères

3.2.3 Programmes et projets avec les ONGs

Les projets mis en œuvre avec l'appui des ONGs durant la période 1994-2002 répondent à des impératifs de l'urgence et de la réhabilitation en appui aux communautés de base et aux personnes vulnérables dans la situation de troubles civils.

Les interventions se focalisent sur des thèmes communs suivants :

1. L'accroissement de la production alimentaire englobant (i) la fourniture des intrants, semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole, produits vétérinaires, (ii) les appuis techniques en aménagements de terres de marais, bassins versants et de lutte contre l'érosion, le conseil en conduite des cultures.

2. Le repeuplement du cheptel des petits ruminants, les chèvres en particulier sous la forme du crédit rotatif de la chaîne de solidarité initiée par le projet PNUD/FAO du Continuum, cité plus haut.

3. L'augmentation des revenus des populations ciblées à travers la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) : transformation des produits agricoles, apiculture etc..

4. L'amélioration de l'état nutritionnel par des activités d'éducation nutritionnelle conjuguées avec celles de diversification des productions alimentaires plus riches en apports nutritifs : légumineuses, légumes.

L'ensemble de ces interventions avec les ONGs porte sur un engagement financier de 7,6 millions de \$EU environ dans le cadre du Programme Cadre d'Appui aux Communautés (PCAC)

IV. LA PRODUCTION AGRICOLE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

4.1 La performance du secteur agricole et la sécurité alimentaire

En prenant pour référence la moyenne de la production agricole totale de la période 1989-91 et en l'affectant de l'indice 100, l'évolution de la production agricole totale du Burundi atteste une dégradation tendancielle sur la période 1990-2001 de 30% (Ministère de l'Agriculture,). L'indice de la production alimentaire a connu aussi un recul semblable et dans des proportions similaires. Les conditions agro-climatiques offrent au Burundi une pluviométrie d'une durée de 6 à 9 mois et des températures de climat tempéré en altitude, et permettent trois saisons annuelles de productions agricoles et une gamme diversifiée de cultures.

4.1.1 Les productions vivrières:

Les conditions climatiques favorables qui prévalent dans le pays concourent à une gamme variée de productions vivrières dont les plus importantes en volume sont (i) la banane et plantains, (2) les

racines et tubercules, (3) les légumineuses, (4) les céréales, (5) les légumes et fruits, (6) et les oléagineux.

La banane fruit et plantain est la première production vivrière. Elle occuperait une superficie estimée à 213 000 ha pour une production moyenne de 1, 475 millions de tonnes sur la période 1990-2001. Le niveau de production actuel est inférieur de 5% d'avant la crise socio-politiques, moyenne 1989-91.

Les racines et tubercules occupent en moyenne une superficie de 211 000 ha sur la période 1990-2001 et un niveau de production moyen de 1,423 millions de tonnes. Le niveau de production est équivalent à celui d'avant la crise, période 1989-91. Deux produits, le manioc, la patate douce représentent 90% des racines et tubercules auxquels s'ajoutent la colocase, la pomme de terre et l'igname.

Les légumineuses avec la dominante du haricot sec sont présentes dans la majorité des exploitations agricoles. Les superficies emblavées sont de 325 000 ha en moyenne sur la période de 1990-2001. La production se situe à 320 000 tonnes en recul de (-5%) par rapport à la période avant crise, 1989-1991.

Les céréales couvrent une superficie de 206 000 ha en moyenne sur la période 1990-2001. Le niveau moyen de la production s'élève à 276 000 tonnes. Par rapport à la situation d'avant la crise (1989-91) la production est en recul de 7%. Le maïs domine avec une contribution à hauteur de 50% dans la production céréalière. Le sorgho et le riz participent respectivement pour 25% et 20%. Le blé, millet complètent la gamme des céréales.

Les légumes et fruits. Les informations sur les cultures de fruits et légumes font défaut. Les statistiques existantes sont incomplètes et ne peuvent offrir une vue d'ensemble du sous –secteur. Leur contribution à l'équilibre nutritionnelle

Les oléagineux. Les cultures d'oléagineux, l'arachide, le palmier à huile, le soja, le tournesol couvrent environ 25 000 ha de terres. La production en huile de consommation est mal connue, les estimations varient de 19 000 tonnes à 4000 tonnes par an. Les données disponibles attestent que l'huile de palme est prépondérante et représentait 85% de l'offre nationale durant la période 1990-1993. L'huile d'arachide contribuait en moyenne 12% et l'huile de coton pour 3 %. Cette culture bénéficie d'une organisation de filière qui a permis un aménagement des terres avec maîtrise de l'eau (7000 ha) et une conduite de la culture sur le mode d'exploitation industriel. Aucune autre culture oléagineuse ne bénéficie de conditions aussi favorables.

La collecte des données sur la production artisanale d'huiles présente des insuffisances manifestes s'agissant l'arachide, le tournesol. L'importance de ce type de production est particulièrement illustrée par la production de l'huile de palme où la concentration de la production autour du site des plantations aura permis la maîtrise de la collecte des données. Au cours de la période 2000-2001, la production artisanale a représenté 90% de la production totale de l'huile de palme (statistiques OPH). L'accroissement de la consommation des matières grasses répond à l'exigence de parvenir à un état nutritionnel équilibré du burundais en comblant le grave déficit en lipides de la ration alimentaire.

Pour l'ensemble des cultures vivrières, les productions de la période de 1990-2001 sont en recul dans des proportions variant de 5 à 7 % par rapport à leurs niveaux d'avant la crise, 1989 - 1991.

Tableau 2: productions vivrières, moyennes 1990-2001

	légumineuses	céréales	Racine/Tubercule	Banane	Total Vivrier
superficie (000) ha	325	206	211	213	955
productions (000) tonnes	320	276	1423	1475	3494
Rendement (kg/ha)	985	1340	6744	6925	

Source: FAOSTAT

4.1.2. Les Productions de l'élevage et de la pêche

Les productions de l'élevage

Dans le contexte actuel, l'élevage évolue vers la reconstitution du cheptel après la période de réduction des effectifs (abattages, vols, exportations). Les estimations des pertes par comparaison à la moyenne 1989-1991 s'élèvent en moyenne à 32% des caprins, 20% les bovins, 34% des porcins (FAO,). Les systèmes de productions dominants sont du type extensif pour toutes les espèces. Les formes intensives apparaissent autour des centres urbains, Bujumbura principalement et un nombre limité de chefs lieux de provinces. Ce sont essentiellement des élevages bovins et caprins à vocation laitière. Les systèmes de production extensifs contraints par la raréfaction des pâturages et les densités de population évoluent vers le système intégré à l'exploitation agricole. La stabulation permanente ou semi-permanente des animaux entre dans les pratiques suivant le niveau des ressources alimentaires que l'exploitation agricole génère.

La moyenne des productions en viandes, sur la période 1990-2001 est de 26 700 tonnes par an dans la composition de 40% de viande bovine, 23% de volailles, 18% des petits ruminants, 18 % de viande porcine, 1% en viandes d'élevages de lapins. La production laitière, sur la même période, est de 37 600 tonnes par an dont 74% provient des élevages bovins, 23% des élevages caprins et 3% des ovins. La production d'œufs est estimée à 4600 tonnes par an. L'apiculture fournit en moyenne 300 tonnes de miel par an.

Au regard des contraintes qui relèvent de paramètres structurels (démographie, exigüité des terres), tendances lourdes, des choix de priorités parmi les différents types d'élevages, bovins, petits ruminants, porcins, hors sols(volailles, lapins, etc.) s'imposeront parmi les stratégies de développement des productions animales.

Les productions halieutiques

Une pluviométrie élevée (800-2000 mm), un réseau hydrographique dense, un relief accidenté concourent à doter le pays de ressources hydriques abondantes dans des bassins versants des plus grands fleuves du continent, le Congo et le NIL. Il est tout de même admis que le potentiel des ressources halieutiques est méconnu.

Le paradoxe face à cette richesse en eaux est le faible niveau des produits halieutiques exploités. La moyenne des captures par an sur la période 1990-2001 est de 16 400 Tonnes de poissons dont près de 99% proviendraient de la pêche sur le Lac Tanganyika. Le maximum de captures se situe en 1992 à hauteur de 24 000 tonnes.

Les systèmes de productions comportent la pêche industrielle, la pêche artisanale et l'aquaculture. La pêche industrielle aujourd'hui est en veilleuse avec le retrait des armateurs étrangers. La pêche artisanale connaît des perturbations(pertes d'équipements, départs des artisans pêcheurs) et l'intensité de ses activités a décliné. L'aquaculture associée à l'exploitation agricole a été introduite par les projets. Elle a connu aussi des perturbations à un moment de son développement où sa rentabilité économique n'avait pas encore convaincu.

L'équation du développement de la pêche comporte plusieurs variables inconnues, (i) le potentiel des différents plans d'eau, (ii) les conditions de rentabilité d'une aquaculture intégrée à l'exploitation agricole, (iii) la non-exploitation des retenues d'eaux à vocation multiples(agricoles et hydroélectriques), (iv) l'input que pourrait offrir la recherche sur la productivité des plans d'eaux selon les régions naturelles. La résolution des variables permettra de tracer des perspectives moins aléatoires et une meilleure allocation des ressources.

4.1.3 Les importations alimentaires :

Estimées à 89 000 tonnes en équivalent céréales sur la période 1990-2001, elles concernent le blé, le lait et produits laitiers, les conserves, pour l'importation commerciale et l'aide alimentaire.

L'importation commerciale des produits alimentaires qui étaient de 3,946 milliards de fbu pour un volume de 13 521 tonnes en 1997 est passée, en 2001, à 10,078 milliards de fbu pour 30211 tonnes.

4.2 Bilan alimentaire et nutritionnel

L'analyse des données disponibles sur les denrées de base - céréales, légumineuses, racines et tubercules, banane et plantains- révèle un bilan alimentaire chroniquement déficitaire sur la période 1996-2002. La moyenne annuelle des disponibilités alimentaires s'élève à 3,7 millions tonnes dont 97% proviennent de la production locale soit 3,6 millions de tonnes et le reste est fourni par les importations dominées par l'aide alimentaire. (Source: FAO/PAM Rapports des missions d'évaluation des récoltes et de la situation alimentaire du Burundi de 1996 à 2002).

Les disponibilités brutes annuelles, par habitant, hors importations, s'élève à 561 kg. Leur composition est dominée par les racines, tubercules et plantes amylicées (84%) les céréales et les légumineuses fournissant les 16% à parité égale, soit 43 kg de céréales, 45 kg de légumineuses, 233 kg de racines et tubercules et 240 kg de banane et plantains. Cette offre alimentaire a décliné de 1999 à 2002, la production brute moyenne par habitant se situant à 539 kg/hbt/an, accusant un recul de (-8%) par rapport à la période 1996-1998 et de (-4%) de la moyenne des sept dernières années. Les aléas climatiques sous forme de retards d'installation des pluies et de longues pauses pluviométriques expliqueraient cette baisse de la production.

L'offre en produits animaux et halieutiques a été, par habitant et par an, en moyenne sur la période précitée, de 3,8 kg de viande, de 5,4 kg de lait, de 2,3 kg de poisson et de 0,6 kg d'œufs.

La conversion de l'offre alimentaire globale nationale, sur la base des tables de composition en nutriments des aliments, donne, par habitant et par jour, un niveau énergétique d'environ 1920 kcal et un apport respectif en protéines et lipides de 51,5 et 10,5 g. Par rapport aux normes FAO/OMS¹ rapportés à l'ensemble de la population selon les classes d'âge, les besoins en protéines sont entièrement ou presque couverts, ceux en énergie ne le sont couverts qu'à concurrence de 80%, et ceux en lipides se situent à 22 %.

Les disponibilités alimentaires offertes par la production locale concourent à une alimentation déséquilibrée en quantités et en qualité. Le déficit en lipides est particulièrement élevé et l'apport en protéines animales insuffisant. La consommation excessive des aliments volumineux et à faible intensité en nutriments (tubercules et banane) est la source de ce régime alimentaire inadéquat. Une consommation plus forte des légumineuses, des céréales, des produits animaux et des oléagineux est indispensable pour une ration mieux équilibrée.

L'estimation de l'apport en nutriments à partir de l'allocation de la production locale est seulement indicative. Elle présume d'une répartition équitable de la disponibilité alimentaire et masque l'extrême variabilité des situations entre établissements humains : centres urbains, milieu rural, régions naturelles, collines, ménages. etc. En l'absence de données désagrégées à ces différentes strates, il est difficile sans verser dans des conjectures de fonder une analyse discriminante.

Tableau 3: Disponibilités brutes offertes par la production vivrière nationale (kg/habitant/an)

¹ Besoins en énergie par habitant et par jour : 2150 kcal, en protéines, 50 g et en lipides : 48 g

Tableau 3 :Disponibilités brutes offerte par la production vivrière nationale(kg/habitan/an)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moy (96-01)	2002	Moy (96-02)
Population	5934	5980	6286	6460	6655	6823	6356	7004	6449
Céréales(000)tonnes	273	300	291	266	251	274	276	275	276
<i>prod.par hbt(Kg/ht)</i>	46	50	46	41	38	40	44	39	43
Légumineuses(000)tonnes	324	310	314	275	224	282	288	283	287
<i>prod.par hbt(Kg/ht)</i>	55	52	50	43	34	41	46	40	45
Racines et Tubercu(000)tonnes	1364	1388	1501	1497	1481	1613	1474	1657	1500
<i>prod.par hbt(Kg/ht)</i>	230	232	239	232	223	236	232	237	233
Banane et plantains(000)tonnes	1544	1527	1573	1526	1516	1549	1539	1561	1542
<i>prod.par hbt(Kg/ht)</i>	260	255	250	236	228	227	243	223	240
Total prod.nationale(000)tonnes	3505	3525	3679	3564	3472	3718	3577	3776	3606
<i>prod.par hbt(Kg/ht)</i>	591	589	585	552	522	545	564	539	560

Source: Rapports spéciaux Missions FAO/PAM d'évaluation des récoltes 1996-2001

4.3. Malnutrition et carences alimentaires

Le déséquilibre du régime alimentaire se traduit par la malnutrition et les carences alimentaires observables dans la population. En l'absence d'une étude récente sur l'état nutritionnel de la population, l'analyse de plusieurs sources, laisse apparaître l'évolution suivante :

- Une dégradation de l'état nutritionnel de la population pendant la période de troubles aigus de 1994-1997, une amélioration de la situation nutritionnelle en corrélation avec celle de la sécurité des personnes de 1998-2000, au cours de la période 2000-2002, une dégradation imputable (i) à la recrudescence des épidémies de paludisme et de méningite, (ii) des récoltes faibles par suite de perturbations climatiques. L'enquête à indicateurs multiples initiée par l'UNICEF fournit les indications sur la malnutrition protéino-énergétique en 2000.

- L'insuffisance pondérale mesurée chez les enfants de moins de cinq ans par le rapport poids sur âge dans sa forme modérée affecte 45,1% de la population enquêtée; le retard de croissance modéré concernerait 56,8% des enfants de moins de 5 ans et l'émaciation modérée 7,6%. Le faible poids à la naissance (moins de 2500 g) concernerait 10,5% des enfants nés le premier mois avant l'enquête.

- Au plan des carences, des améliorations sensibles ont été enregistrées, notamment sur la consommation du sel iodé au niveau des ménages (96% des ménages) lié à l'obligation faite depuis 1996 de mettre à la vente que le sel iodé, la supplémentation en vitamine A lors des campagnes de vaccination (38% des enfants de 6 à 59 mois en ont bénéficié) et celle en fer qui a concerné les femmes enceintes.

4.4 La malnutrition et le profil épidémiologique du pays

Le contexte socio-politique induit un profil épidémiologique aujourd'hui caractérisé :

- par la recrudescence des maladies transmissibles, des anthroponoses et autres affections (choléra, dysenterie, méningite, paludisme, maladies respiratoires, tuberculose, VIH/SIDA, etc.), un affaiblissement des capacités de contrôle des épidémies par les structures sanitaires en raison de l'insuffisance des moyens humains, logistiques et en médicaments,

- Cette panoplie d'affections crée ainsi pour les populations les conditions d'une alimentation inappropriée dans un rapport de causes à effets. D'une part, la maladie rend l'organisme incapable de tirer un profit optimal de l'alimentation d'autre part, l'insuffisance et le déséquilibre en qualité de la ration alimentaire concourent à une moindre immunité aux épidémies et plus généralement limite les capacités de production.

- Les interactions santé publique et sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans cette phase spécifique du développement du Burundi, mériteraient d'être approfondies dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes respectifs de santé et de sécurité alimentaire.

4.5 Stabilité de l'offre alimentaire

Le régime climatique et les pratiques agricoles devraient permettre une certaine stabilité de l'offre alimentaire avec une saison de pluies ininterrompue de 6 à 9 mois et une saison sèche où les cultures irriguées sont possibles dans les terres aménagées sur les plaines sèches de l'Ouest, de l'Est et du Nord est, et, dans les marais sur l'ensemble du pays. Malgré cette situation favorable, les périodes de soudure demeurent, essentiellement avant les récoltes de la première saison. Les racines et tubercules (manioc, colocase et patate douce) qui constituent souvent les greniers sur pied ne suffisent pas pour assurer une offre alimentaire adéquate aux paysans et encore moins pour ravitailler les centres urbains. C'est généralement la période où les prix flambent attisés par les pénuries et les disponibilités monétaires en milieu rural, générées par les ventes de café.

La faible productivité des cultures y est pour beaucoup, mais également l'insuffisance ou l'absence, selon les cas, d'équipements et de moyens de conservation et de stockage au niveau des ménages, des centres de négoce et des opérateurs économiques. L'étroitesse des marchés (8% d'urbains en 2002), le faible niveau d'échanges entre les provinces et les pays limitrophes n'incitent pas à la génération de surplus et confine l'agriculture vivrière dans une situation de subsistance.

Hors de ces périodes critiques, les systèmes de cultures qui comportent pour chaque saison des dominantes communes à l'ensemble des régions climatiques, (maïs en première saison et haricot en deuxième saison) déversent sur les marchés ruraux des productions largement au-dessus d'une demande réduite et les prix s'en ressentent et annihilent toute velléité d'intensification.

Les activités de transformation concernent la plupart des productions agricoles et tous les types : domestique, artisanal et industriel. La faiblesse des moyens techniques et technologiques au niveau domestique et artisanal fait que la consommation alimentaire est pour une grande part effectuée en frais. En dehors des cossettes de manioc et des graines de céréales qui sont moulues, soit traditionnellement ou aux broyeurs artisanaux, en ville ou dans les centres de négoce et la fabrication domestique de bière de banane ou de sorgho, la transformation est des plus réduite.

4.6 Accessibilité alimentaire

4.6.1 Revenus ruraux

L'agriculture au sens large est le premier employeur du pays. La population rurale constitue en 2002, plus de 92 % de la population totale du pays. Les revenus ruraux proviennent, pour l'essentiel de l'agriculture vivrière, des cultures de rente café, thé, coton, palmier à huile, tabac), des productions animales, halieutiques et forestières, de l'artisanat, des prestations rémunérées de journées de travail et enfin des emplois publics et privés. Estimés à en 2002 à 68 000 fbu par habitant agricole, ces revenus sont inégalement répartis selon les régions climatiques et les niveaux de fertilité. Ils comportent une proportion appréciable d'autoconsommation.

Les revenus monétaires les plus maîtrisés sont ceux provenant des cultures de rente pour lesquels des estimations plus ou moins grossières sont disponibles sur le nombre d'exploitations, les recettes distribuées. Les revenus provenant des cultures de rente sont utilisés à des achats alimentaires en période de soudure (novembre-février) et en période de récolte (juillet) pour le café et coton. Les autres dépenses du ménage telles que l'habillement, la scolarisation, la santé, s'ajoutent à la dépense alimentaire et selon les régions ou le ménage occupent une proportion plus élevée que celle-ci.

Tableau:4 Contribution des cultures de rente aux revenus des ménages ruraux

	café	thé F.V	coton	P.Huile régimes	canne à sucre	riz	Tabac	quin quinia	Total
nombre planteurs	760000	40000	11000	14000		9500	1477		835977
superficie totale en 2001(ha)	55629	7950	3176	7000	3000	3965	787	482	81989
plantations paysannes(ha)	54873	4950	3176	7000	300	3965	787		75051
production P.P. en 2001(T)	80785	44400	2901	76476		19000	640		143417
dont Prod. paysanne(tonne)		31080	2901	72691		19000	640		126312
Production P.I en 2001(tonne)	16157								16157
Prod.PI. Artisanale	11093								11093
Production P.F en 2001(T) .	15901	9011	1238	9372	18186	10340		97	64145
dont transfo artisanale	0	0	0	8397	0	ND		0	
superficie par planteur(ares)	7	12	29	50		42	53		
rendement P.P.(kg/ha)	0	6279	913	10925	0	4792	813		
rendement P.I.(kg/ha)	294								
Rdt transfo artisan(P.F/PP)				12					
rendement usinage(PF/PP)		20	43	26					
rendement Produit Fini (kg/ha)	286	1133	390	1339	6062	2608			
production par planteur (P.P.)	0	777	264	5463	0	2000	433		
prix au producteur P.P(FBU/kg)	100	85	135	50		135	231		
Prix P.I. (FBU/kg)	450								
prix P.F. (FBU/kg)									
revenus moyen par an (FBU)		66045	35603	273129	0	270000	100095		

P.P: production primaire soit cerise du café, feuilles verte du thé, coton graine, graines palmistes

canne à sucre, riz paddy, écorce quinquina

P.I. produit intermédiaire: café parche

P.F. produit fini: café vert marchand, thé sec, coton fibre,huile de palme, riz usiné

Superficie café: estimée sur la base du recensement de 1998(148,307 millions arbres)

à la densité de 2666 plants/ha, la superficie paysanne s'obtient après déduction de 756 ha

de plantations industrielles de robusta.

4.6.2 Revenus urbains

Le secteur structuré de l'emploi compte 45 000 agents dans la fonction publique et 80 000 travailleurs dans le privé. Les travailleurs de ce secteur et leur famille environ 600 à 700 000 personnes, ne représentent que plus ou moins 10 % de la population totale. Bien que disposant de revenus réguliers, la stagnation des salaires et l'inflation ont réduit très fortement leur pouvoir d'achat. Si le salaire minimum interprofessionnel garanti SMIG est de 160 fbu par jour, à Bujumbura et de 105 partout ailleurs, les rémunérations minimales pratiquées pour le travail non qualifié sont actuellement de 500 fbu par jour soit un réajustement allant de plus de 3 à un peu moins de 5 fois dans le secteur informel.

Pour compenser la baisse du pouvoir d'achat et faire face aux charges structurelles, de plus en plus, les employés du public et du privé ont recours aux activités annexes, notamment dans le commerce, le transport et l'élevage périurbain, et parfois malheureusement, à la fraude et à la corruption. L'informel, à côté de l'agriculture, devient une source importante d'emploi et de revenus. Cependant la contribution de ce secteur à l'économie est mal connue et mériterait d'être mieux suivie. Le faible pouvoir d'achat des travailleurs, la réduction des effectifs de la fonction publique suite à l'arrêt de recrutement, et de ceux du secteur privé engendrée par le ralentissement des activités augmente la paupérisation urbaine et l'accroissement de la vulnérabilité.

4.6.3. Pauvreté et vulnérabilité

Sur les onze dernières années, de 1990 à 2000, la pauvreté et l'invulnérabilité, aussi bien en milieu qu'urbain, ont augmenté. Le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté monétaire est passé au niveau national de 34,9 % à 58,4 %. La paupérisation s'est accrue très rapidement de 1993 à 1996 et s'est plus accentuée dans les villes (32,9 - 64 %) que dans les campagnes (34,8 - 57,4 %). La pauvreté et la vulnérabilité ont été exacerbées par la pandémie du SIDA qui a touché la partie la plus active de la population. Les malades du SIDA qui occupent 70% des lits d'hôpitaux, font des ponctions importantes sur les revenus et l'épargne des ménages.

La pauvreté constitue la première cause d'insécurité alimentaire. Dans le contexte du Burundi, bien que la population urbaine soit faible, la forte proportion de pauvres ne bénéficiant pas du même type d'assistance que les ruraux vulnérables, pose le problème de la dégradation des conditions de vies et le développement du phénomène des enfants de la rue.

V. L'ANALYSE DES CONTRAINTES, OPPORTUNITES ET LES DOMAINES PRIORITAIRES

5.1 L'analyse des contraintes

Le caractère multisectoriel de la production agricole et la sécurité alimentaire fait que les contraintes structurelles et conjoncturelles auxquelles elles sont confrontées relèvent de divers secteurs économiques et sociaux et de facteurs institutionnels. Les politiques macro-économiques et sectorielles, les activités publiques et privées menées dans tous les domaines de l'économie, notamment de l'agriculture, au sens large, de l'environnement, des infrastructures, de l'industrie, du commerce, des transports et télécommunications, de l'éducation et de la santé auront des implications certaines sur la sécurité alimentaire durable.

Les contraintes identifiées comme étant les plus importantes à la sécurité alimentaire au Burundi sont, selon le niveau de priorité, ci-dessous énumérées :

- **Une croissance démographique élevée:** La forte croissance de la demande alimentaire en corrélation avec la dynamique démographique de 2,7 à 3% l'an représente le premier défi au plan de la sécurité alimentaire et du développement agricole. Le traitement de la donnée démographique, sa maîtrise, s'imposera parmi les politiques, stratégies et programmes devant concourir à l'atteinte de l'objectif de satisfaire de manière durable les besoins alimentaires de la population burundaise.

- **Des ressources naturelles fragiles, insuffisamment valorisées et protégées:** Des disponibilités limitées en terres arables. Le processus tendanciel de dégradation de la fertilité des terres, de l'émiettement des terres pour les tenanciers, interpelle sur l'acuité d'une évolution des systèmes actuels de production vers des formes à la fois plus productives et préservatrices de la ressource de dégradations futures. L'accès équitable aux terres arables pour les exploitants familiaux, les opportunités de conversion vers d'autres emplois des exploitants moins performants, le changement fondamental des systèmes actuels de productions constituent les défis majeurs.

La forte croissance démographique et les limites territoriales nationales induisent une densité des plus élevées au monde. Cette pression démographique s'exerce directement sur les ressources naturelles et en fait l'objet de convoitises et de luttes pour leur appropriation. Il en est principalement des terres, des forêts et boisements, l'eau étant encore abondante et son utilisation, à des fins économiques, limitée à la pêche, à l'irrigation et, dans une moindre mesure, à l'industrie.

- **Les terres:** La problématique foncière sera dans les prochaines années, au centre des débats du rapatriement des réfugiés et de la réinstallation de tous ceux qui ont laissé, d'une façon ou d'une autre, pour une période plus ou moins courte, leurs propriétés vacantes. Inscrite dans les dispositions de l'Accord d'Arusha, la solution de ce problème politique aura des grandes implications sur la sécurité alimentaire. Cette problématique sera, également celle de la réinsertion des démobilisés des forces

combattantes et aussi, celle de l'appropriation égalitaire des femmes et des hommes lors des successions dans le système traditionnel et enfin, au cas par cas, du rééquilibrage dans la détention des terres non exploitées. Le contexte actuel et futur du Burundi ne saurait, pour des raisons évidentes de rentabilité sociale et économique, admettre que les terres soient laissées en friches.

Généralement, les sols du Burundi sont considérés comme étant d'une fertilité médiocre. Plus de 36% des sols sont acides et présentent une toxicité aluminique.

En dehors des plaines sèches, les terres agricoles sont situées en relief et les densités y sont des plus fortes. Les précipitations y étant plus nombreuses et intensives et les escarpements font que les sols y sont très exposés à l'érosion. En l'absence de dispositifs anti-érosifs intégrés au sein des exploitations (nécessaires mais insuffisants) et d'aménagements des bassins versants, la dégradation des sols et leur perte de fertilité vont constituer de sérieuses menaces à la perpétuation des activités agricoles.

L'exploitation de plus en plus minière de ces terres (absence de jachères, réduction voire disparition, dans certains cas, de l'apport de matières organiques, manque d'engrais minéral) accentue les phénomènes de dégradation et d'appauvrissement.

Les terres de marais dont l'écosystème est encore très peu maîtrisé, sont de plus en plus mises en valeur, avec des aménagements sommaires pour, d'une part, exercer un droit, en attendant la clarification de leur régime foncier et d'autre part, produire, pendant la soudure, une alimentation d'appoint. Elles sont également le siège d'activités diverses telles l'extraction des tourbes pour l'énergie et de l'argile pour les matériaux de construction, l'implantation d'étangs piscicoles.

Si, les densités sont moindres dans les plaines citées plus haut et qu'elles constituent des zones de migrations et de colonisations spontanées, l'établissement de bonnes conditions de vie va requérir la mise en place d'aménagements hydro-agricoles (irrigation et drainage) et d'autres infrastructures économiques et sociales, notamment des habitations plus salubres, des dispensaires, des écoles et des centres de négoce, pour ne citer que les plus importants.

Les pâturages aux valeurs bromatologiques limitées et situées dans des terres longtemps considérées comme marginales se rétrécissent sous l'effet des mises en culture. Le système extensif d'élevage qui y trouvait sa principale source d'alimentation en subit les contrecoups et se réduit, tandis que les risques de dégradation de ces sols se multiplient.

Une agriculture de l'autoconsommation: L'agriculture burundaise repose sur des petites exploitations familiales. Les chefs d'exploitations de la petite agriculture familiale opèrent suivant une logique de satisfaire les besoins essentiels: sécurité alimentaire et autres biens de consommation limités. Le marché ne constitue pas un objectif prioritaire dans la décision de produire du petit exploitant agricole. Cette logique de production du petit exploitant ne trouve pas un environnement suffisamment incitatif pour être changé et évoluer vers une plus grande ouverture au marché qui l'amènerait à produire des surplus. L'absence au Burundi de pôles urbains, débouchés naturels dans tous les pays pour impulser une demande forte et soutenue de produits agricoles en provenance du milieu rural et des flux importants d'échanges commerciaux conforte les exploitants familiaux à produire dans les limites des besoins de subsistance et du marché local.

Les échanges commerciaux sont, par conséquent circonscrits dans des espaces réduits et les barrières du relief accidenté accentuent l'isolement des producteurs ruraux qui ne tirent pas avantage des différenciations régionales. Il en découle une grande variabilité des prix des denrées agricoles au plan spatial, entre les régions et dans le temps, d'une saison à l'autre, qui tire sa justification de l'absence de canaux d'information des acteurs du marché. L'enclavement du pays et l'éloignement des métropoles de la sous-région (Dar-Salam, Nairobi, Mombassa etc...) donnent la mesure des gains de productivité et de compétitivité à conférer à l'agriculture burundaise pour tirer avantage de la COMESA.

Une extrême pauvreté rurale: La baisse tendancielle de la productivité agricole est sans doute le déterminant de l'accentuation de la pauvreté en milieu rural dont l'incidence a évolué de 32% à 58%

du début de la décennie 1990 à l'an 2000. Le ménage rural pauvre se définit comme celui qui ne possède pas de terres ou de terres suffisantes pour assurer ses besoins alimentaires ; celui qui est sans bétail et sans emploi non agricole. L'évolution du système agraire conduira inévitablement à la disparition des exploitations ne disposant plus de terres suffisantes pour assurer la production minimale de subsistance. En l'absence de politiques appropriées de création d'emplois non agricoles pour ces départs, l'accentuation de la pauvreté rurale serait à craindre.

Une information insuffisante sur le secteur rural: Les décideurs des politiques de développement et les planificateurs ne disposent pas des informations de types structurelles fiables sur l'agriculture et le secteur rural. Le pays n'ayant jamais connu un recensement général de l'agriculture, seul outil approprié pour fournir des données structurelles dont il est souhaitable d'en actualiser tous les dix ans au même titre que les données du recensement général de la population. A partir des données structurelles, il s'agit d'asseoir un système intégré de collecte des statistiques courantes sur le secteur agricole et rural afin de fournir régulièrement aux décideurs, planificateurs, partenaires au développement des informations du type suivi évaluation des programmes de développement en cours d'exécution.

Des Capacités institutionnelles à réadapter aux enjeux de la libéralisation de l'économie: Les capacités institutionnelles existantes ont été forgées en fonction des modes de gestion de l'économie conformes à une suprématie de l'Etat dans toutes les fonctions économiques : production, transformation, commerce et prix, exportation, financement etc. Les enjeux nouveaux s'énoncent en termes de quelles nouvelles compétences institutionnelles pour accompagner la libéralisation de l'économie nationale et la mise en œuvre d'un mode de développement participatif et durable? Les défis portent alors sur deux aspects fondamentaux :

L'adaptation des capacités institutionnelles actuelles des secteurs (public, privé et associatif) aux exigences de la nouvelle redistribution des rôles dans le processus de libéralisation et du désengagement de l'Etat des secteurs de la production, de la commercialisation, de transformation.

L'adaptation des capacités institutionnelles quant à la mise en œuvre d'un mode de développement participatif et de durable lequel implique un type nouveau de relations de partenariat en milieu rural.

En plus de contraintes mentionnées ci-dessus, les contraintes ci-dessous constituent des défis majeurs, à savoir:

- la restauration de la paix et la concorde, seul gage d'un développement durable, après tant d'années de guerre,
- la réinstallation des sinistrés, la réinsertion économique des démobilisés des forces combattantes et la remise au travail, de plus d'un cinquième de la population sinistrée par la crise,
- la réhabilitation en urgence des outils de production et des infrastructures pour une relance rapide de la croissance, du développement et pour une réduction de la pauvreté,
- la réduction à 15 % du pourcentage des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté en 2015,
- le relèvement vers 2015, du niveau journalier d'apport énergétique à plus de 3000 kcal, tout en assurant un meilleur équilibre nutritionnel et un accès alimentaire à tous, dans un contexte contraignant à la fois sur le plan physique et économique.

5.2 Les potentiels et atouts

Avec le retour progressif à la paix, le potentiel et les atouts insuffisamment exploités pourraient l'être pour parvenir à l'objectif d'une croissance agricole et une sécurité alimentaire. Il s'agit de :

- une population cultivant les valeurs du travail et de la solidarité et réceptive au progrès technique,
- un climat permettant plusieurs cycles culturaux en agriculture pluviale, et une adaptation d'une large gamme d'espèces végétales et de races exotiques;
- un réseau hydrographique dense autorisant une irrigation totale ou partielle sur des surfaces de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'hectares;

- des terres de plaines, de pâturages et de marais pouvant être aménagés, amendés et mis en valeur pour l'agriculture et la foresterie;
- des marges de progrès importants aux niveaux de l'accroissement de la productivité des cultures, des spéculations animales, forestières et halieutiques, et également au niveau de la réduction des pertes après production;
- une jeunesse susceptible d'être orientée par la formation et l'apprentissage à l'artisanat et aux métiers industriels (mines et carrières, bois, industries agro-alimentaires etc.),
- une intégration dans des ensembles économiques sous-régionaux et régionaux et notamment dans le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA),
- une solidarité plusieurs fois manifestée par les partenaires au développement.

5.3 Matrice des domaines thématiques: Domaines prioritaires et assistance possible de la FAO

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible à Pourvoir par la FAO
1. Réhabilitation Agricole des Populations Sinistrées par la Guerre Civile	1.1 Viabilisation des terres agricoles et Sécurisation Foncière des Exploitants Agricoles.	1.1.1 Instauration d'un dialogue national participatif sur la gestion des terres agricoles.	<p>1.1.1.1 Evaluer les outils techniques et juridiques relatifs a la gestion des terres agricoles et actualiser les informations.</p> <p>1.1.1.2 Etablir un diagnostic de l'occupation et de l'utilisation des terres agricoles et de rotation des cultures.</p> <p>1.1.1.3 Etablir un croquis avec limites identifiables et appuyer les demandes de titre de propriété.</p> <p>1.1.1.4 Aménager 40 000 ha pour 40 000 ménages.</p> <p>1.1.1.5 Restaurer le potentiel de fertilité des exploitations par une fumure organo- minérale de base (fumier, chaux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités en terres limitées. - Ressources financières limitées. - Absence de volonté d'application d'une législation adaptée. - Destruction des forets. - Mauvaise utilisation des terres et sous-exploitation dans les zones sous-peuplées. 	La FAO peut assister dans la mise à jour de la législation foncière et dans l'aménagement des marais.
		1.1.2 allègement de la densités démographique sur les terres agricoles.	1.1.2.1 Mettre en œuvre le processus de décentralisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Forte croissance démographique. - Analphabétisme élevé. 	

	<p>1.2. Assurance de la sécurité alimentaire et amélioration des revenus des sinistrés.</p>	<p>1.2.1 Modernisation de la mise en valeur des exploitations agricoles par l'intégration agro-sylvo-zootechnique.</p>	<p>1.1.2.2 Renforcer les infrastructures et les activités connexes à l'agriculture sources d'emplois non agricoles.</p> <p>1.2.1.1 Fournir des intrants agro-sylvo-zootechniques améliorés pour les vivriers, les cultures de rente, l'élevage et les boisements.</p> <p>1.2.1.2. Appuyer les structures d'appui à la production des semences sélectionnées.</p> <p>1.2.1.3 Créer des centres naisseurs privés.</p> <p>1.2.1.4 Relancer les activités de pêche artisanale</p>	<p>- Insuffisance des animaux à intégrer dans les exploitations par rapport aux besoins, - faible implication du privé dans l'approvisionnement en intrants, - prix élevés des intrants et qualité parfois douteuse, - insuffisance des semences, des engrais et des pesticides, - insuffisance des intrants vétérinaires,</p> <p>- surexploitation des lacs, faible niveau de développement de l'aquaculture, manque d'alevins</p>	<p>La FAO peut continuer à appuyer la poursuite et la consolidation de l'intégration agro-sylvo-zootechnique</p>
--	--	---	--	---	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
	1.3. Amélioration et pérennisation des capacités de production des sinistrés.	1.3.1 Renforcement de la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires.	<p>1.3.1.1 Installer et opérationnaliser des unités améliorées de conservation des produits agricoles et alimentaires.</p> <p>1.3.1.2 Transformer les produits d'élevage (lait, miel, peaux, poisson) et végétaux (soja, arachide, banane, riz, blé, tournesol, tomate, fruits).</p> <p>1.3.1.3 Former en marketing et accès aux informations sur les marchés d'écoulement des produits.</p>	<p>- Manque de terres, de plants et intrants, - Le manque d'expérience des sinistres exigera un temps assez long pour organiser toutes ces activités.</p>	La FAO peut fournir l'expertise nécessaire.
		1.3.2 Appui à l'organisation des sinistrés.	<p>1.3.2.1 Appuyer la formation juridique et technique des associations de producteurs</p> <p>1.3.2.2 Appuyer l'accès au crédit agricole (élaboration de projets, négociation).</p>	Besoins de cohésion sociale énorme après tant d'années de conflit et de méfiance.	Aucune
		1.3.3 Mise en place des mécanismes viables d'accès au crédit agricole	<p>1.3.3.1 Constituer un fonds de crédit agricole.</p> <p>1.3.3.2 Renforcer et décentraliser les</p>	<p>Mise en œuvre effective de la politique nationale de crédit rural.</p> <p>- Difficulté d'accès des petits exploitants au crédit</p>	Les institutions financières sont les mieux placées pour apporter un appui dans ce domaine.

		<p>1.3.4 Formation des exploitants agricoles et élaboration des outils techniques de transfert des innovations technologiques.</p>	<p>institutions de crédit agricole.</p> <p>1.3.4.1 Former aux techniques modernes de production, de conservation et de transformation des produits agricoles.</p> <p>1.3.4.2 Appuyer le centre multimédia et la cellule de pré-vulgarisation de l'ISABU pour la production et la diffusion des medias de vulgarisation.</p>	<p>et moyens financiers</p> <p>- Faible capacité de recherche et vulgarisation sur la production et la transformation des produits agricoles</p> <p>- faible participation du prive et des associations.</p>	
--	--	---	---	--	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
2. Promotion du développement rural et la protection de l'environnement.	2.1 Développement des systèmes de production agricoles durables.	2.1.1 Restauration de la fertilité des terres et conservation des eaux et des sols.	<p>2.1.1.1 Moderniser 10% des exploitations agricoles par l'intégration agro-sylvo-zootéchnique.</p> <p>2.1.1.2 Installer des mini-boisements et aménagements anti-érosifs.</p>	<p>- Besoin d'utilisation d'intrants chimiques pour accélérer le processus de transformation et de modernisation de l'agriculture en plus d'intégrer l'élevage.</p> <p>- Insuffisance de plants agro-forestiers.</p> <p>- Faible fertilité des sols, érosion, manque d'intrants, de crédit, - coûts élevés des aménagements, faible capacité technique des cadres et des populations à l'utilisation de l'eau.</p> <p>- faible capacité de recherche et de vulgarisation.</p>	<p>Le pays doit mobiliser des ressources auprès des institutions financières. La FAO continuera à poursuivre l'appui à l'intégration de l'élevage à l'agriculture afin de la consolider et permettre à la population d'avoir une maîtrise de la stratégie.</p> <p>La FAO possède l'expertise.</p>
		<p>2.1.2 Intensification sélective des productions vivrières.</p> <p>2.1.3 Intensification sur les terres de marais et irrigation.</p>	<p>2.1.2.1 Intensifier les productions à l'horizon 2015.</p> <p>2.1.2.2 Aménager 325000 ha to 384 000 ha de légumineuses et faire passer le rendement de 0,9T/ha à 2,4T/ha.</p> <p>2.1.2.3 Aménager 206000 ha à 280000 ha de céréales avec un rendement passant de 1,3T/ha à 3,1T/ha.</p> <p>2.1.3.1 Aménager 28350 ha de terres de marais, 5000 ha des plaines, réhabiliter 5700 ha en maîtrise totale ou partielle de l'eau.</p> <p>2.1.3.2 Protéger les berges des marais aménagés par un reboisement.</p>		

		<p>2.1.4 Intensification des productions animales de petits ruminants et élevages hors sols.</p> <hr/> <p>2.1.5 Relance de la recherche agronomique en appui à la politique nationale de sécurité alimentaire durable.</p> <hr/> <p>2.1.6 Relance de l'appui conseil et formation.</p>	<p>2.1.4.1 Développer les petits ruminants et intégrer l'élevage des bovins dans l'exploitation agricole.</p> <hr/> <p>2.1.5.1 Actualiser le plan directeur de la recherche agronomique (2002 – 07).</p> <p>2.1.5.2 Réhabiliter les stations régionales de recherche et ateliers de l'ISABU.</p> <hr/> <p>2.1.6.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale de vulgarisation actualisée et réorientée vers l'appui conseil.</p> <p>2.1.6.2 Former le personnel aux méthodes participatives.</p>	<p>- Faible intégration de l'élevage à l'agriculture, - système extensif d'élevage, manque de couverture sanitaire</p> <hr/> <p>- Manque de renouvellement des thèmes et de transfert de technologie - insuffisance de la formation des cadres - manque de moyen de travail.</p> <hr/> <p>- Manque de moyens de fonctionnement, - faible capacité des cadres.</p>	
--	--	---	---	---	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
<p>3. Renforcement de la stabilité des disponibilités alimentaires.</p>	<p>3.1 Stabilité des disponibilités alimentaires</p>	<p>3.1.1 Amélioration des informations sur les marchés.</p> <hr/> <p>3.1.2 Renforcement des l'organisation des marchés agricoles.</p> <hr/> <p>3.1.3 Réduction des pertes post-récolte et au stockage.</p>	<p>3.1.1.1 Mettre en œuvre un système d'information sur les marchés agricoles.</p> <p>3.1.1.2 Elaborer et publier des produits d'information sur les marchés agricoles sur les canaux multiples de diffusion.</p> <hr/> <p>3.1.2.1 Appuyer l'organisation des marchés agricoles (libéralisation du commerce, régulation, formation des prix.).</p> <p>3.1.2.2 Réhabiliter les infrastructures de communication et les centres de négoce.</p> <p>3.1.2.3 Instaurer des normes de qualité par type de produit agricole et alimentaire.</p> <hr/> <p>3.1.3.1 Conduire des études sur les pertes post-récoltes et au stockage.</p> <p>3.1.3.2 Définir et mettre en œuvre des programmes.</p>	<p>aléas climatiques, marche réduit.</p> <hr/> <p>- Volonté politique pour libéraliser totalement le commerce.</p> <p>- Ressources financières limitées pour les travaux d'infrastructures.</p> <p>- Faible implication du privé,</p>	<p>Maîtrise de l'eau.</p>

		<p>3.1.4 Promotion et diffusion des technologies de transformation des produits agricoles.</p>	<p>3.1.4.1 Conduire des études sur l'amélioration des technologies de transformation artisanale d'oléagineux, racines et tubercules, des céréales, légumineuses, légumes et fruits.</p> <p>3.1.4.2 Elaborer et mettre en œuvre des programmes.</p>	- Faible capacité technique	
--	--	---	--	-----------------------------	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes Majeures	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
<p>4. Renforcement de l'accès aux biens alimentaires et réduction de la pauvreté rurale.</p>	<p>4.1 Accès de la population aux biens alimentaires.</p>	<p>4.1.1 Politique de prix des productions de rente est équitable et incitatrice.</p> <hr/> <p>4.1.2 Promotion du micro-crédit et activités génératrices de revenus.</p> <hr/> <p>4.1.3 Développement des infrastructures rurales.</p>	<p>4.1.1.1 Mettre en œuvre des dispositions législatives de la libéralisation du commerce et des prix agricoles et abandonner le mécanisme d'administration des prix.</p> <p>4.1.1.2 Définir les orientations gouvernementales en matière de promotion des activités génératrices de revenus.</p> <hr/> <p>4.1.2.1 Renforcer les activités génératrices de revenus avec l'appui de programme de micro-crédit.</p> <hr/> <p>4.1.2.2 Elaborer un programme de développement des infrastructures rurales.</p> <hr/> <p>4.1.2.3 Identifier des activités connexes à l'agriculture génératrices de revenus et d'emplois non agricoles.</p>	<p>- Volonté politique pour libéraliser les prix des produits agricoles.</p> <hr/> <p>Faible capacité d'investissement des populations.</p> <hr/> <p>Ressources financières limitées.</p>	

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
<p>5. Renforcement de la surveillance de l'état nutritionnel des groupes vulnérables.</p>	<p>5.1 Surveillance de l'état nutritionnel et en particulier des groupes vulnérables.</p>	<p>5.1.1 Identification et surveillance des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire.</p> <hr/> <p>5.1.2 Information, éducation et communication sur les carences alimentaires et nutritionnelles.</p> <hr/> <p>5.1.3 Prévention et gestion des crises alimentaires.</p>	<p>5.1.1.1 Identifier les groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire: caractérisation, typologie, stratégies d'adaptations et de survie.</p> <p>5.1.1.2 Définir un programme national de suivi de la sécurité alimentaire des ménages et de l'état nutritionnel.</p> <hr/> <p>5.1.2.1 Organiser des campagnes nationales d'éducation nutritionnelle sur les carences alimentaires associées aux campagnes de vaccination et de supplémentation.</p> <p>5.1.2.2 Promouvoir l'éducation nutritionnelle sur les carences alimentaires dans les établissements scolaires et les formations sanitaires.</p> <hr/> <p>5.1.3.1 Conduire des études et mettre en œuvre un système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide.</p>	<p>Grand nombre à identifier.</p> <hr/> <p>Capacité d'intervention limitée.</p>	

			<p>5.1.3.2 Elaborer et publier des produits d'information sur la sécurité alimentaire.</p> <p>5.1.3.3 Elaborer un plan national de prévention et des gestion des crises alimentaires.</p>		
--	--	--	---	--	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
<p>6. Amélioration de l'information sur le secteur rural et les ressources agricoles.</p>	<p>6.1 Amélioration de l'information sur le secteur agricole et rural.</p>	<p>6.1.1 Collecte de l'information sur le secteur agricole.</p> <hr/> <p>6.1.2 Collecte d'information sur le secteur rural.</p>	<p>6.1.1.1 Faire un recensement général de l'agriculture.</p> <p>6.1.1.2 Mettre en place un système intégré de production des statistiques agricoles.</p> <p>6.1.1.3 Relancer les recherches sur l'économie des systèmes de production dans les différentes régions naturelles du Burundi.</p> <p>6.1.1.2 Promouvoir l'éducation nutritionnelle sur les carences alimentaires dans les établissements scolaires et les formations sanitaires.</p> <hr/> <p>6.1.2.1 Relancer les recherches sur les facteurs de variabilité de l'état nutritionnel des populations.</p> <p>6.1.2.2 Relancer les recherches sur la commercialisation des produits.</p>	<p>Les statistiques agricoles font cruellement défaut.</p>	

		6.1.3 Suivi-évaluation des activités agricoles.	6.1.3.1 Mettre en place un système dynamique et simplifié de suivi-évaluation des programmes de développement agricole.	Manque d'un système rigoureux de suivi du développement agricole.	
--	--	---	--	---	--

Domaine Thématique d'Intervention	Effets Programme	Effet Sous-Programmes	Actions	Contraintes	Assistance Technique Possible a Pourvoir par la FAO
<p>7. Renforcement des capacités institutionnelles.</p>	<p>7.1 Acquisition par les acteurs publics de capacités appropriées pour faire face aux besoins de libéralisation de l'économie.</p>	<p>7.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles agricoles.</p> <hr/> <p>7.1.2 Renforcement des capacités institutionnelles des organisations des opérateurs du marché.</p> <hr/> <p>7.1.3 Renforcement des capacités institutionnelles des structures publiques.</p>	<p>7.1.1.1 Elaborer un diagnostic des différentes formes d'organisation des producteurs ruraux.</p> <p>7.1.1.2 Définir un cadre légal d'intervention des organisations professionnelles agricoles.</p> <p>7.1.1.3 Mettre en place un programme national d'appui institutionnel aux organisations professionnelles agricoles.</p> <hr/> <p>7.1.2.1 Elaborer un plan directeur et renforcer les capacités institutionnelles des organisations des opérateurs de marché.</p> <p>7.1.2.2 Mettre en œuvre des programmes d'appui au renforcement des capacités des opérateurs de marché.</p> <hr/> <p>7.1.3.1 Elaborer un plan directeur et renforcer les capacités institutionnelles des structures publiques.</p>	<p>Trop forte emprise des structures publiques sur le fonctionnement des organisations paysannes.</p> <p>Manque d'un cadre coopératif et associatif.</p>	

			7.1.3.2 Mettre des programmes d'appui au renforcement des capacités des structures publiques.		
--	--	--	--	--	--

5.3 Conclusion

Le Burundi fait face à deux défis majeurs. D'une part le pays doit mettre en œuvre un programme national de réhabilitation des sinistrés de la crise socio-politique. La réhabilitation des populations sinistrées exige une assistance technique et financière pour leur permettre un retour rapide à une vie agricole active de manière à assurer leur sécurité alimentaire et améliorer leurs conditions de vie. Le programme comprend trois composantes essentielles, à savoir: appuyer l'aménagement et la sécurisation foncière des exploitations agricoles; assurer la sécurité alimentaire et améliorer les revenus des sinistrés; et améliorer et pérenniser les capacités de production des sinistrés. D'autre part le pays doit entamer un réel programme de développement agricole dont les composantes vont de la promotion du développement rural et la protection de l'environnement au renforcement des capacités institutionnelles, accès aux biens alimentaires, réduction de la pauvreté, etc. Le programme de développement ne peut pleinement être mis en œuvre que lorsque celui des sinistres est opérationnel.

Le Burundi a besoin d'énormes ressources financières et humaines pour mettre en œuvre ces deux programmes dont l'un rentre dans les urgences et l'autre le développement mais l'urgence conditionnera le succès du développement. La FAO a fait ses preuves dans le pays bien avant la crise socio-politique, pendant la crise et après. Durant toute la période de la crise socio-politique qu'a connu le Burundi, la FAO a mené les opérations d'urgence dans le secteur agricole. La FAO a porté son soutien, à travers son Programme de coopération technique (PCT), à la coordination de l'assistance humanitaire et en la fourniture d'intrants agricoles aux populations sinistrées. Elle a également exécuté le volet agricole du programme d'assistance du PNUD dénommé Continuum, ou transition entre l'urgence et le développement. Dans le cadre du Continuum I (1994/1996) et du Continuum II (1996/1998), la FAO a soutenu les efforts du Gouvernement dans les domaines de la réhabilitation: (i) l'intégration agro-sylvo-zootechnique, (ii) les semences, (iii) l'agroforesterie et la protection de l'environnement, et (iv) les technologies agro-alimentaires.

Le volet agricole des deux continuum a abouti au programme d'appui à la sécurité alimentaire exécuté de 1998 à présent et qui a mis au point et perfectionné l'intégration agro-sylvo-zootechnique qui est devenue l'approche privilégiée de développement agricole préconisée au Burundi pour l'heure. Ces actions ont également permis d'élaborer la politique nationale de sécurité alimentaire durable.

La FAO peut encore, fort de son expérience au Burundi, intervenir (à travers son Programme de Coopération Technique) dans l'assistance aux sinistrés dont les axes stratégiques prioritaires d'intervention dans le domaine agricole sont: 1) la fourniture et l'accès aux intrants agricoles améliorés (fertilisants, pesticides, matériel agricole, bétail et intrants vétérinaires d'accompagnement, etc.), 2) l'organisation et l'encadrement des producteurs sinistrés, 3) l'aménagement rationnel des exploitations agricoles en poursuivant et promouvant l'intégration agro-sylvo-zootechnique, et 4) l'appui à la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles. La FAO jouit d'une grande confiance du Gouvernement et des partenaires au développement. C'est ainsi qu'il lui a été confié l'exécution des projets et programmes mentionnés ci-dessus financés principalement par le PNUD, le gouvernement burundais, la Banque Mondiale, Programme Alimentaire Mondial, etc.

VI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque Mondiale: Réflexions sur les Stratégies de Développement du Secteur Agricole, Mission Résidente au Burundi, Juin 1997.
2. FAO Burundi, Plan Prévisionnel d'Activités Janvier – Décembre 2004, BDI/02/006, Novembre 2003.
3. FAO Burundi,
3. FAO Burundi, BDI/02/006 : Composante Ressources Naturelles. Amélioration de la Base Génétique Forestière et Agroforestière. Août 2002.
4. FAO Burundi, Aménagement des Marais. Rapport d'Analyse des Contraintes. TCP/BDI/8926, 2002
5. FAO Burundi, Programme Spécial de Sécurité Alimentaire. Etude socio-économique des Ménages. Juin 2002.
6. FAO Burundi, Programme BDI/02/006. Composante Intégration Agro-Sylvo-Zooteknique. Aménagement des Bassins Versants et des Marais. Août 2002.
7. FAO/PNUD: Projet BDI/97/006 "Appui à la Sécurité Alimentaire", Burundi Février 1998
8. FAO Burundi: Mise en Œuvre du Système National de Vulgarisation Agricole au Burundi (SNVAB), Juillet 2002.
9. FAO Burundi: Analyse de la Production des Semences Améliorées au Burundi, Décembre 2000.
10. Ministère de l'Agriculture: Politique Sectorielle du MINAGRI, Burundi 1995
11. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Avant projet de Code Foncier 2004.
12. Nations Unies: Bilan Commun de Pays (CCA/UNDAF). Les défis de la Transition, Bujumbura Janvier 2004.
13. PNUD: Rapport sur le Développement Humain du Burundi 1999. La Pauvreté au Burundi. 1999.
14. PNUD/BIT: Appui à l'Elaboration et au Suivi d'une Politique Nationale en Microfinance: Projet de Politique Nationale en Microfinance au Burundi, 2002.
15. PNUD/BIT: Plan d'Action pour la Mise en Œuvre de la Politique Nationale en Microfinance du Burundi, 2002.
16. République du Burundi: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire Durable, Mai 2003.
17. République du Burundi: Politique Sectorielle pour une Relance et un Développement Agricole Durable, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Novembre 1998.
18. République du Burundi: Cadre Stratégique Intérimaire de Croissance Economique et de Lutte Contre la Pauvreté, Juillet 2002.
19. République du Burundi: Sommet Mondial de l'Alimentation; Document de Position Nationale du Burundi, Août 1996.
20. République du Burundi: Forum des Partenaires au Développement. Programme National de Réhabilitation des Sinistres, Bruxelles Janvier 2004.
21. République du Burundi: Situation Economique Récente et Reformes pour la Stabilisation et la Relance Economique, Conférence de Table Ronde, Genève Novembre 2002.
22. République du Burundi: Stratégie Actualisée de Développement Agricole: Horizon 2010, 2002

VII. ANNEXES ET TABLEAUX

Tableaux des principaux indicateurs économiques et financiers choisis

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001(p)
PIB nominal (en milliards de FBU)	193.9	211.9	226.5	227.9	233.3	249.9	272.6	337.3	393.1	402.5	489.0	548.7
PIB réel (Taux de croissance annuel)	3.5	5.0	2.7	-5.7	-6.7	-7.3	-8.3	0.4	4.8	-1.0	-0.9	2.1
Taux d'investissement brut (en %)	14.5	14.4	17.8	17.6	9.3	9.3	11.6	8.1	9.1	9.6	8.8	8.8
Inflation (à la consom ^o . des ménages) en %	7.0	8.9	4.5	9.7	14.7	19.4	26.4	31.1	12.5	3.4	24.3	9.3
Exportations B&Snf (millions \$ EU)	89.1	115.8	94.8	88.1	95.1	129.2	50.6	95.7	71.5	61.9	55.1	46.1
Recettes cour. hors dons (milliards FBU)	29.2	35.9	38.2	39.2	42.2	44.1	42.3	46.5	63.0	73.7	98.3	110.1
Encours de la dette publique extérieure (en millions de \$EU)	852.0	989.0	1,054.8	1,066.6	1,049.2	1,225.6	1,166.1	1,203.9	1,241.1	1,199.2	1,183.2	1,145.1
Tirages sur emprunts extérieurs (en millions de \$ EU)	88.0	80.5	112.7	70.4	50.5	40.4	46.2	26.0	36.4	23.6	39.8	15.2
Tirages sur dons en millions de \$ EU	199.8	251.3	203.9	216.2	162.0	160.1	75.0	62.8	58.2	65.8	76.8	87.5
Dons courants	163.6	185.4	140.5	163.5	143.8	136.1	56.2	50.9	49.9	45.6	54.7	72.7
Dons en capital	36.2	65.9	63.4	52.7	18.2	24.0	18.8	11.9	8.3	20.2	22.1	14.8
Service contractuel de la dette extérieure (en millions de \$ EU)	36.0	37.6	40.0	38.7	30.2	50.5	53.2	57.0	54.4	48.0	46.4	44.0
Stock des arriérés sur la dette extérieure (en millions de \$ EU)	0.0	0.0	0.0	0.0	4.1	5.2	24.8	49.1	66.1	86.7	92.6	115.7
Tirages s/dette extér- Serv.dette extér.dû (en millions de \$ EU)	52.0	42.9	72.7	31.8	20.3	-10.1	-7.1	-31.0	-18.0	-24.5	-6.6	-25.3
Avoirs extérieurs nets en millions \$ EU	57.7	83.5	96.8	96.7	145.1	155.6	98.1	82.5	43.6	30.9	26.3	16.9
Réserves nettes (mois d'imports B&Snf)	2.1	3.0	4.1	4.4	6.6	6.8	8.6	7.1	3.0	2.9	1.9	1.2
Encours de la dette extérieure en % du PIB	78.1	84.8	103.8	120.6	118.3	118.3	130.3	120.6	136.4	149.0	169.3	182.3
Ratio du Service de la dette extérieure en % des exports B&Sn.f.	40.4	32.5	42.2	43.9	31.8	39.1	105.2	59.6	76.1	77.6	84.3	106.6
Taux de change annuel moyen FBU/\$EU	171.3	181.5	208.3	242.8	252.7	249.8	302.8	352.4	447.8	563.6	720.5	830.4

Source: Données recueillies par le Secrétariat Permanent de Suivi des Réformes Economiques et Sociales (SP/REFES)

p = provisoire

Tableaux des principaux indicateurs sociaux choisis

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
I. Indicateurs de pauvreté (monétaire)											
. Populations vivants en dessus des seuils de pauvreté											
. Ensemble du pays	34.9	33.755	33.5	35.3	47.8	52.245	60.715	63.50	65.55	67.7	67.35
. Urbaine	32.42	31.99	32.94	40.88	47.15	51.17	63.98	66.00	66.50	66.60	66.00
. Rurale	35.08	35.52	34.84	39.64	48.45	53.32	57.45	61.00	64.60	68.80	68.70
PNB par hab en \$EU courants	214.39	203.76	179.56	149.29	170.75	182.13	131.78	146.30	129.32	124.52	119.08
II. SANTE ET SERVICES APPARENTES											
. Espérance de vie à la naissance (en années)	51.30	51.70	51.80	51.10	50.60	49.80	49.20	48.80	48.50	48.20	48.00
. Taux de mortalité infantile(en ‰)	118.40	116.10	113.80	111.40	115.20	124.10	126.60	127.10	126.60	116.00	116.00
. Tx de couvert. vaccinale (% enfants moins de 1an)	85.00	82.00	80.00	63.00	48.00	62.50	55.00	55.32	47.93	47.20	60.98
. Cas de paludisme (pour 100 000 hab.)	9.50	10.35	10.15	14.31	14.00	17.90	18.77	24.47	29.19	29.87	48.76
. Population par médecin (en milliers)	25.20	22.25	21.41	18.79	19.14	19.61	19.51	21.58	21.58	22.28	24.24
. Population par infirmier (en milliers)	3.81	4.13	3.70	3.15	3.30	3.35	3.41	3.26	3.03	2.65	3.33
. Population ayant accès à l'eau potable (en %)											
. Urbain	95.00	96.00	97.00	92.00	89.00	70.00	94.00	94.00	95.00	95.00	95.00
. Rural	49.00	52.00	55.00	51.00	53.00	54.00	52.00	49.00	53.00	43.00	43.00
. Moyenne nationale	51.89	54.88	57.84	53.86	55.58	55.17	55.14	52.44	56.29	47.18	47.28
III. EDUCATION ET SERVICES APPARENTES											
. Taux brut de scolarisation au primaire	68.50	70.60	67.80	67.80	44.72	53.10	51.30	42.87	52.60	62.29	64.94
. Taux brut de scolarisation au secondaire	5.14	6.07	6.16	6.62	5.96	6.34	6.87	7.46	7.68	7.40	8.16
. Taux brut de scolarisation au supérieur	0.90	0.97	0.99	1.07	1.01	1.12	1.05	0.96	1.00	1.13	1.33
. Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)											
Hommes	47.80	48.61	49.50	49.70	50.40	51.10	51.80	52.40	53.00	52.70	52.70
Femmes	27.40	28.10	28.80	29.20	29.80	30.50	31.00	31.60	32.10	32.30	32.20
. Nbre d'élèves de l'enseig. Technique (en % des effectifs de l'enseignement général)	15.70	12.57	11.43	11.40	12.47	10.63	10.87	8.56	6.84	7.00	6.57
. Taux d'encadrement											
. Ratio élève / maître au Primaire	65.10	67.40	65.20	62.70	45.11	53.10	56.40	44.20	47.90	55.02	55.69
. Ratio élève / maître au Secondaire	24.00	27.83	28.65	28.64	24.93	23.68	22.24	21.63	22.78	33.40	41.10
.Capacité d'accueil des amphithéâtres U.B.	3,120	3,120	3,120	3,120	4,120	4,120	4,120	4,120	4,120	4,120	4,120

Tableaux des principaux indicateurs sociaux choisis (suite)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
IV. Indic. démogr., ressources natur.et emploi											
Population totale en milliers d'habitants	5 292,8	5 451,6	5 610,4	5 769,1	5 875,4	5 981,7	6 088,0	6 194,2	6 300,5	6 482,7	6 664,8
Urbaine en %	6,29	6,54	6,77	6,98	7,16	7,31	7,47	7,64	7,83	8,03	8,22
Rurale en %	93,71	93,46	93,23	93,02	92,84	92,69	92,53	92,36	92,17	91,97	91,78
. Densité de la population (hab/km²)	211,4	217,7	224,1	230,4	234,6	238,9	243,1	247,4	251,6	258,9	266,2
. Taux d'accroissement naturel (%)	2,86	2,91	2,95	2,96	2,90	2,83	2,84	2,92	2,95	3,01	2,99
. Taux de fécondité (nbre enfants/femme)	6,69	6,68	6,67	6,67	6,66	6,65	6,64	6,64	6,68	6,30	6,28
Ressources naturelles											
. Superficie totale en km²	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00	27 834,00
. Superficie émergée en km² (Se)	25 039,50	25 039,30	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50	25 039,50
. Superficie de terre arable (en % de Se)	58,87	57,76	56,65	56,31	59,98	59,98	59,98	59,43	54,46	54,80	55,00
Emploi											
. Population active par secteur d'activité											
Total secteur structuré (ST)	78 381	79 912	81 533	83 252	85 055	86 876	88 996	91 367	94 000	95 840	97 287
dont: Secteur public	28 769	29 392	29 997	30 589	31 158	31 716	32 260	33 348	34 868	35 060	35 904
dont: Secteur public (en % du ST)	36,70	36,78	36,79	36,74	36,63	36,51	36,25	36,50	37,09	36,58	36,91
Secteur para-public	22 052	22 455	22 907	23 408	23 953	24 562	25 218	25 788	26 300	27 403	27 405
Secteur para-public en % du ST	28,13	28,10	28,10	28,12	28,16	28,27	28,34	28,22	27,98	28,59	28,17
Secteur privé	27 560	28 065	28 629	29 255	29 944	30 598	31 518	32 231	32 832	33 377	33 978
Secteur privé en % du ST	35,16	35,12	35,11	35,14	35,21	35,22	35,42	35,28	34,93	34,83	34,93
. Main d'œuvre (MDO) en % de la population totale	44,98	44,69	44,35	44,02	44,06	44,13	44,21	44,20	44,35	44,43	44,55
. Agriculture en % de la MDO	93,57	93,65	93,37	93,57	93,57	93,57	93,57	93,57	93,57	93,57	93,57
. Industrie en % de la MDO	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02	2,02
. Services en % de la MDO	4,41	4,42	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,08

Source: Données collectées par le SP/REFES

+ Base de données DHD

Annexe 1 : Statistiques des productions alimentaires

Source: Statistiques FAO

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
Céréales													
Production(000)T	293,3	299,8	306,1	299,7	224,7	269,0	272,6	304,7	260,5	264,5	245,3	271,7	276,0
Légumineuses													
Production(000)T	368,5	377,2	385,9	376,6	258,5	357,9	326,7	310,6	313,5	261,9	219,0	284,0	320,0
Racines et Tubercules													
Production(000)T	1413,0	1449,0	1486,0	1263,0	1326,0	1364,0	1449,0	1322,0	1479,0	1458,0	1458,0	1615,0	1423,5
Banane et plantains													
Production(000)T	1547	1500	1020	1580	1268	1564	1544	1527	1573	1495	1526	1516	1471,7
Viandes(tonnes)													
Bovine	12350	12350	13130	13260	11440	10010	9360	8892	9880	9150	8600	9100	10627
Chèvre	3700	4000	4150	4412	4000	3800	3400	2600	2500	3350	2850	2850	3468
Mouton	1260	1272	1344	1381	1512	1380	1200	1080	960	1008	1008	1020	1202
Porcine	6130	4840	5120	5400	5200	4880	4600	4200	4400	4252	4880	4880	4899
Volaille	5940	6210	6480	6660	6570	6390	6300	6120	6295	6150	5485	5485	6174
Lapins	432	540	552	600	408	372	324	288	312	296	184	198	376
TOTAL	28942	29212	30776	31712	29130	26832	25184	23180	24347	24206	23007	23533	26672
Lait (tonnes)	43970	44500	46370	46820	41440	36950	34750	32600	35420	32110	27580	28290	37567
Œufs(tonnes)	4960	5272	5494	5792	5512	5180	4600	3680	3460	4358	3858	3002	4597
Miel (tonnes)	310	330	380	380	330	300	260	250	260	250	200	200	288
poissons(tonnes)	17425	21044	24183	17055	22055	21151	3091	20346	13481	9254	17197	10609	16408

Offre alimentaire moyenne 1990 -2001

	Quantité	Q/par habt	Pour cent	Kcal/habt/Jour	Pour cent
(1) Bananes et plantains	1475000	221,9	39,97	484	23,68
(2) Racines et tubercules	1423000	214,1	38,56	583	28,52
(3) Légumineuses	320000	48,1	8,67	361	17,67
(4) Céréales	276000	41,5	7,48	346	16,91
(5) Importations	89000	13,4	2,41	130	6,34
(6) Huiles	4269	0,6	0,12	16	0,76
(7) Sucre	17519	2,6	0,47	29	1,41
(8) Viande	26700	4,0	0,72	14	0,68
(9) Lait	37600	5,7	1,02	77	3,76
(10) Oeufs	4600	0,7	0,12	3	0,15
(11) Poissons	16400	2,5	0,44	2	0,12
	3690088	555,2	100,00	2044	100,00

